

Arboriculture et cultures maraîchères du Valais

Orientations stratégiques 2030



FRUITS
ET LÉGUMES
DU VALAIS



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie
et de la formation
Service de l'agriculture
Office d'arboriculture
et cultures maraîchères

Préambule – Pourquoi une stratégie ?

L'Office d'arboriculture et cultures maraîchères et l'Interprofession des fruits et légumes du Valais évaluent régulièrement les enjeux auxquels la filière doit faire face et définissent les approches adéquates pour y répondre. Il y a une quinzaine d'années, ces réflexions étaient principalement orientées sur la crainte d'une libéralisation des marchés avec l'Union européenne au travers d'accords de libre-échange ¹. Depuis lors, certaines thématiques ont gagné en importance, comme par exemple la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, l'adaptation au changement climatique et la répartition des marges. Compte tenu de l'évolution rapide du contexte tant national qu'international ainsi que de l'apparition de nouveaux risques et défis, une réflexion approfondie est nécessaire afin d'assurer un avenir à la filière valaisanne des fruits et légumes.

Ce document s'appuie sur un travail de synthèse réalisé par l'office ² et a été consolidé au travers de l'implication active des producteurs et commerçants valaisans de fruits et légumes afin d'en assurer la pertinence pour le secteur. Après une brève présentation de celui-ci (chapitre 2), une analyse des contextes économique, environnemental et social est proposée en considérant différentes échelles géographiques (chapitre 3). Sur cette base, les besoins d'actions prioritaires ont été identifiés (chapitre 4). Une vision pour le secteur des fruits et légumes à l'horizon 2030 est ensuite esquissée et matérialisée par la définition de 15 objectifs (chapitre 5) qui se déclinent en diverses mesures concrètes à mettre en œuvre (chapitre 6).

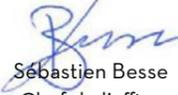
Cette démarche s'inscrit résolument dans la volonté commune de contribuer à une production agricole durable et résiliente par la création de valeurs économiques, sociales et environnementales afin de renforcer la sécurité alimentaire nationale. Le secteur des fruits et légumes se positionne ainsi comme une force de proposition pour la mise en place de conditions-cadres propices à l'agriculture et aux différents services que cette activité fournit à la société.

Interprofession des fruits et légumes
du Valais



Yannick Buttet
Président

Office d'arboriculture et cultures
maraîchères



Sébastien Besse
Chef de l'office



Olivier Borgeat
Secrétaire général

Châteauneuf, le 11 novembre 2024

Sommaire



| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Résumé | 6 |
| 2 | Le secteur valaisan des fruits et légumes | 8 |
| 3 | Contextes économique, environnemental et social | 12 |
| | Un système agroalimentaire international en sursis | |
| | Contexte économique: un secteur fruits et légumes orienté vers le marché | |
| | Contexte environnemental: des défis existentiels accentués par le changement climatique | |
| | Contexte social: un métier en quête de reconnaissance | |
| 4 | Synthèse et identification des besoins d'actions prioritaires | 26 |
| 5 | Définition d'une vision et d'objectifs prioritaires | 30 |
| 6 | Description des mesures | 36 |
| 7 | Références | 46 |

1 Résumé

Une stratégie claire et cohérente dans laquelle les objectifs concourent à la durabilité

Le secteur valaisan des fruits et légumes, composé d'un peu plus de 200 producteurs professionnels et d'une vingtaine de PME actives dans le commerce et la transformation, contribue significativement à l'approvisionnement du pays. Le Valais constitue la plus grande région de production de fruits de table de Suisse avec environ le tiers des surfaces de cultures fruitières (principalement pommes, poires et abricots). La production valaisanne est également importante en terme de précocité des cultures maraîchères et de petits fruits qui contribuent à l'approvisionnement du marché national en début de saison.

Le contexte tant national qu'international évolue rapidement, faisant apparaître de nouveaux risques et défis. Afin d'y répondre, l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères et l'Interprofession des fruits et légumes du Valais ont identifié les besoins d'actions prioritaires pour le secteur. Ceux-ci se concentrent sur les éléments suivants:



Augmentation du taux d'autosuffisance pour les fruits et légumes.

Ce secteur présente la balance commerciale la plus déficitaire, alors que la consommation de fruits et légumes devrait augmenter significativement, en particulier pour des questions de santé publique. Il s'agit également de renforcer la sécurité alimentaire du pays vis-à-vis des denrées alimentaires de base.



Considération des coûts cachés de l'alimentation.

Le prix relativement bas des aliments en Suisse cache des coûts très importants et croissants pour la santé de la population et pour l'environnement. La considération du coût réel des aliments permettrait de mieux orienter les consommateurs vers des choix durables et de lutter contre le dumping socio-environnemental issu de l'importation qui pénalise la production nationale.



Préservation des sols agricoles de la plaine du Rhône.

Le secteur valaisan des fruits et légumes est presque exclusivement localisé en plaine. Son potentiel de production est ainsi étroitement lié au maintien de suffisamment de surfaces agricoles dans la plaine du Rhône.

Le secteur valaisan des fruits et légumes souhaite poursuivre ses efforts pour améliorer la durabilité et la résilience de sa production. Les développements envisagés s'appuient donc de manière équilibrée sur les trois piliers de la durabilité, à savoir l'économie, l'environnement et le social.



Partage des responsabilités et des bénéfices au sein de la filière agroalimentaire.

Il est nécessaire que la politique agricole fédérale actuelle évolue rapidement vers une politique agroalimentaire qui implique l'ensemble des parties prenantes (agriculteurs, consommateurs, commerces, autorités...) et dans laquelle les responsabilités, mais aussi la valeur ajoutée et les bénéfices, sont partagés équitablement. Dans ce contexte, l'amélioration du revenu des producteurs constitue un élément décisif pour la préservation de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations.



Réduction du gaspillage alimentaire.

Le gaspillage alimentaire concerne particulièrement les fruits et légumes. Il y a par conséquent la nécessité de réduire drastiquement celui-ci pour des questions éthiques, économiques et environnementales.

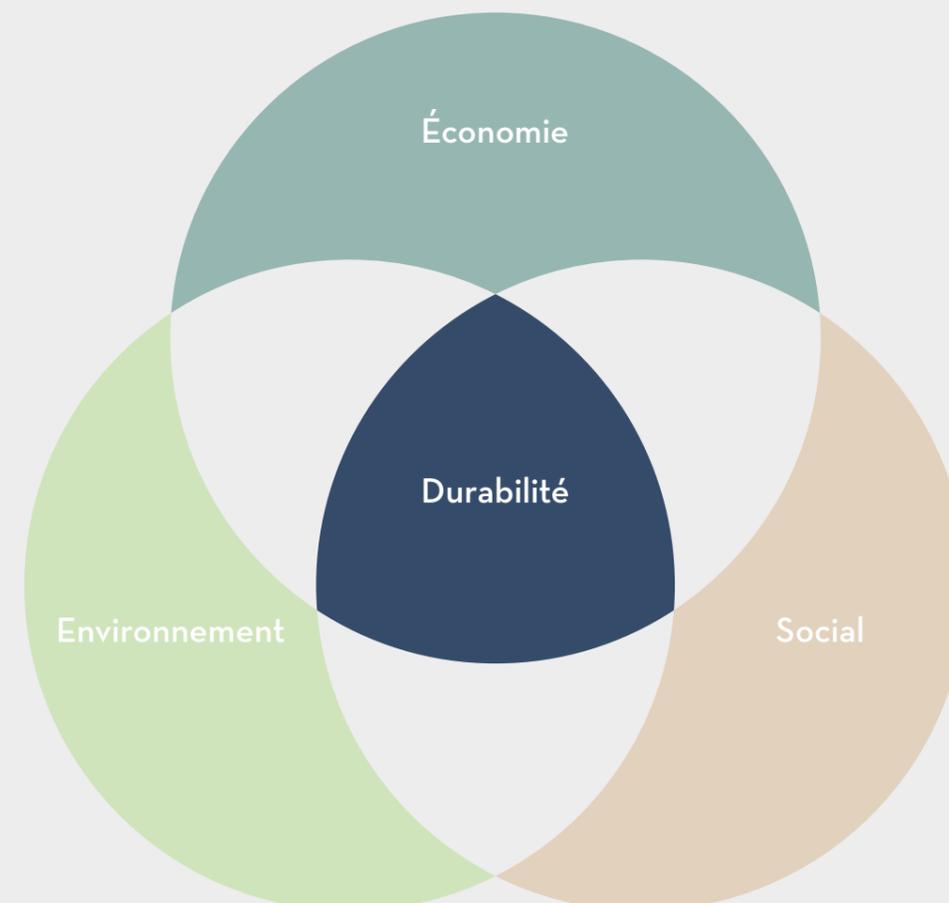


Renforcement des liens entre l'agriculture et la population.

Une meilleure connaissance des enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation est un élément central pour orienter les consommateurs vers des choix durables tout en renforçant la reconnaissance du métier d'agriculteur dans la population.

Vision du secteur:

«Une production valaisanne de fruits et légumes durable et résiliente par la création de valeurs économiques, sociales et environnementales, pour contribuer quantitativement et qualitativement à la sécurité alimentaire nationale sur le long terme.»



- 1 Promouvoir une politique agroalimentaire fédérale durable
- 2 Assurer une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein de la filière
- 3 Développer la résilience financière des exploitations
- 4 Renforcer la capacité concurrentielle du secteur
- 5 Renforcer la cohésion au sein de la filière
- 6 Augmenter l'attractivité des métiers de l'agriculture
- 7 Renforcer le lien avec la population et la reconnaissance du métier d'agriculteur
- 8 Orienter le consommateur vers des choix de consommation durable
- 9 Renforcer la recherche agronomique et sa vulgarisation
- 10 Encourager l'innovation
- 11 Préserver les ressources «sol» et «eau»
- 12 Promouvoir la biodiversité et un paysage de qualité
- 13 Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- 14 Assurer l'adaptation du secteur dans un contexte de changement climatique
- 15 Diminuer le gaspillage alimentaire

2 Le secteur valaisan des fruits et légumes

Le secteur valaisan des fruits et légumes

L'Interprofession des fruits et légumes du Valais rassemble les professionnels du secteur actifs dans la production, le commerce ou la transformation de fruits et légumes.

Du côté de la production, environ 230 exploitations valaisannes cultivent des surfaces de fruits et/ou légumes ^{Figure 1}. Plus de 90% des surfaces valaisannes de fruits, baies et cultures maraîchères sont travaillées par 120 exploitations comptant plus de 3 ha de surfaces fruitières et maraîchères. Parmi ces 120 exploitations, un peu moins de la moitié d'entre elles (46%) sont exclusivement spécialisées dans la culture de fruits et légumes. En cas de polyculture, la viticulture représente le secteur d'activité qui y est le plus souvent associé (38% des exploitations disposent de plus de 1 ha de vigne). En considérant les cultures spéciales dans leur ensemble, la taille moyenne de ces exploitations dépasse légèrement 20 ha. Le canton du Valais compte également environ 90 exploitations professionnelles avec une production fruitière ou maraîchère de taille plus modeste (< 3 ha). Toutes ont un autre secteur de production prédominant (viticulture, grandes cultures ou élevage) ou sont axées sur une valorisation spécifique de leur production (vente directe en particulier). Enfin, quelques exploitations peuvent être considérées comme des exploitations à temps partiel ou de loisirs au regard des surfaces exploitées.

Un haut niveau de professionnalisme:

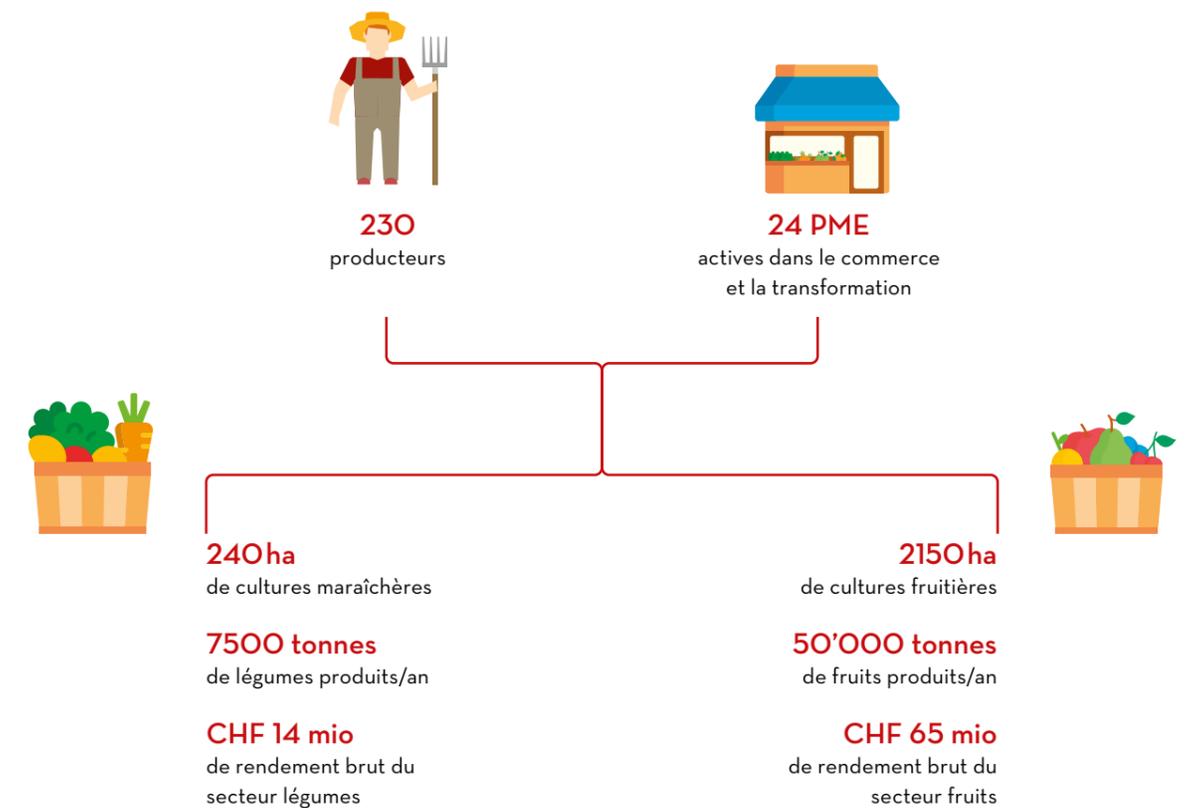
120 exploitations
de plus de 3 hectares cultivent
plus de 90% des surfaces
valaisannes de fruits et légumes

La taille moyenne de ces exploitations
dépasse **20 hectares**

Figure 1

Les fruits et légumes du Valais en chiffres

Les surfaces, les volumes de production et les rendements bruts se réfèrent aux moyennes arrondies 2016-2022 ³.



Du côté du commerce et de la transformation, on retrouve une vingtaine de PME, en particulier une dizaine de commerces-expéditeurs qui stockent, conditionnent et approvisionnent la grande distribution en Suisse. Le secteur de la transformation, en particulier l'élaboration de jus, compotes et eaux-de-vie, constitue également une activité notable. Avec un rendement brut annuel avoisinant 80 millions de francs, le secteur des fruits et légumes contribue environ au quart du rendement brut de l'agriculture valaisanne.

Les fruits et légumes ont un poids respectif très différent en Valais. Si la production fruitière valaisanne contribue significativement à l'approvisionnement du pays en fruits de table, la culture maraîchère présente des surfaces bien plus confidentielles ^{Tableau 1}.

Les cultures fruitières sont localisées entre Évionnaz et Sierre dans la plaine du Rhône, ainsi que sur le coteau de la rive gauche pour la moitié du verger d'abricotiers. Les conditions pédoclimatiques particulièrement favorables du Valais et le savoir-faire des producteurs ont contribué à leur essor. Des soutiens cantonaux et fédéraux ont contribué ces dernières décennies à adapter l'assortiment variétal aux besoins du marché. Trois espèces fruitières sont cultivées principalement. Il s'agit de la pomme, la poire et l'abricot (96% des surfaces de cultures fruitières du canton). L'abricot est une quasi exclusivité valaisanne avec 94% des surfaces nationales.

En Valais, la zone de production de légumes se recoupe avec l'aire de production fruitière du Valais central et comprend le Chablais valaisan où des surfaces importantes de cultures maraîchères sont cultivées en plein champ (carottes et oignons en particulier). Les surfaces de cultures maraîchères, à l'instar des surfaces de petits fruits (fraises et framboises), ont considérablement diminué durant les dernières décennies, notamment en raison de l'éloignement du canton par rapport aux grands centres urbains. La production valaisanne reste toutefois importante, la précocité des récoltes contribuant à l'approvisionnement du marché national en petits fruits et légumes indigènes en début de saison. Enfin, la production de l'asperge reste une culture emblématique du canton, l'asperge blanche représentant à elle seule 27% des surfaces nationales.

Tableau 1

Surfaces de fruits et légumes en Valais et en Suisse en 2023

Les surfaces sont indiquées en hectares (SGA et Bio) ³.

| Fruits | Valais | en % des surfaces suisses | Suisse | Légumes | Valais | en % des surfaces suisses | Suisse |
|---------------------|-------------|---------------------------|-------------|-----------------------|------------|---------------------------|---------------|
| Pommes | 952 | 26% | 3648 | Carottes | 65 | 3,0% | 2150 |
| Poires | 293 | 40% | 736 | Oignons | 23 | 1,6% | 1440 |
| Abricots | 681 | 94% | 721 | Choux | 4 | 1,0% | 394 |
| Cerises | 26 | 5% | 523 | Courgettes et courges | 11 | 1,4% | 781 |
| Pruneaux | 43 | 14% | 311 | Brocolis | 10 | 1,2% | 801 |
| Fraises | 34 | 7% | 510 | Asperges | 61 | 13,5% | 451 |
| Framboises | 20 | 11% | 190 | Choux-fleurs | 19 | 3,3% | 576 |
| Baies rouges | 4 | 2% | 220 | Tomates | 11 | 6,2% | 178 |
| Autres fruits | 20 | 16% | 124 | Salades | 10 | 0,6% | 1778 |
| Total fruits | 2073 | 30% | 6983 | Autres légumes | 15 | 0,3% | 5548 |
| | | | | Total légumes | 228 | 1,6% | 14'097 |

Espèces fruitières

Trois espèces fruitières sont cultivées principalement. Il s'agit de la **pomme, la poire et l'abricot**.

L'abricot est une quasi exclusivité valaisanne avec **94% des surfaces nationales**.



3 Contextes économique, environnemental et social

Un système agroalimentaire international en sursis

Le système agroalimentaire suisse est largement dépendant de l'étranger, soit pour l'importation de moyens de production (semences, plants, engrais, carburants...), soit pour l'importation de denrées alimentaires. Ainsi, il est important de considérer en premier lieu la situation générale du système agroalimentaire international puisque celui-ci peut influencer directement et de manière significative la situation en Suisse. Dans les paragraphes suivants, le contexte agricole national est évoqué sous l'angle économique, environnemental et social, spécifiquement par rapport au secteur des fruits et légumes.

La production agricole mondiale a connu une croissance remarquable durant les dernières décennies, portée par les révolutions industrielles et agricoles ainsi que par la multiplication des échanges internationaux. Les sciences agronomiques ont été au cœur de ces avancées: sélection de variétés à haut rendement, développement et généralisation des intrants et des produits phytosanitaires, mécanisation agricole de plus en plus poussée et amélioration des techniques d'irrigation en sont quelques exemples. Ces avancées ont permis à un grand nombre de personnes d'avoir accès de manière régulière à une alimentation riche, variée et abondante.

Ces progrès doivent toutefois être relativisés à la lumière des éléments suivants ^{Figure 2}. Tout d'abord, il faut relever qu'après des décennies de baisse, l'insécurité alimentaire s'aggrave à nouveau ⁴. En 2020, plus de la moitié de l'humanité souffre d'une forme ou d'une autre de malnutrition avec des conséquences importantes sur les systèmes de santé ². Ensuite, le système agroalimentaire impacte significativement les ressources naturelles (déforestation, prélèvement en eau, perte de sols, perte de biodiversité). Il représente également la première activité humaine responsable du réchauffement climatique ². Cet impact environnemental apparaît d'autant plus grave lorsque l'on considère qu'environ un tiers des aliments produits dans le monde pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé chaque année ⁵. Ainsi, les coûts «cachés» du système agroalimentaire représentent au minimum 10% du PIB mondial ⁶.

Les atteintes portées à l'environnement impactent en retour très fortement le système agroalimentaire mondial qui est extrêmement vulnérable au changement climatique, à la raréfaction des ressources et à la perte de biodiversité ^{Figure 2}. Cette fragilité se trouve exacerbée par les tensions économiques et géopolitiques croissantes ainsi que par la concentration géographique ou économique en amont ou en aval de la chaîne alimentaire.

Ainsi, l'objectif affiché de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de nourrir plus de 9 milliards de personnes en 2050 semble hors de portée sans modifications en profondeur du système agroalimentaire international.

Les défaillances du système agroalimentaire international

Plus de la moitié de l'humanité souffre d'une forme ou d'une autre de malnutrition

1/3 des aliments produits dans le monde est perdu ou gaspillé

Les coûts «cachés» du système agroalimentaire représentent au minimum 10% du PIB mondial

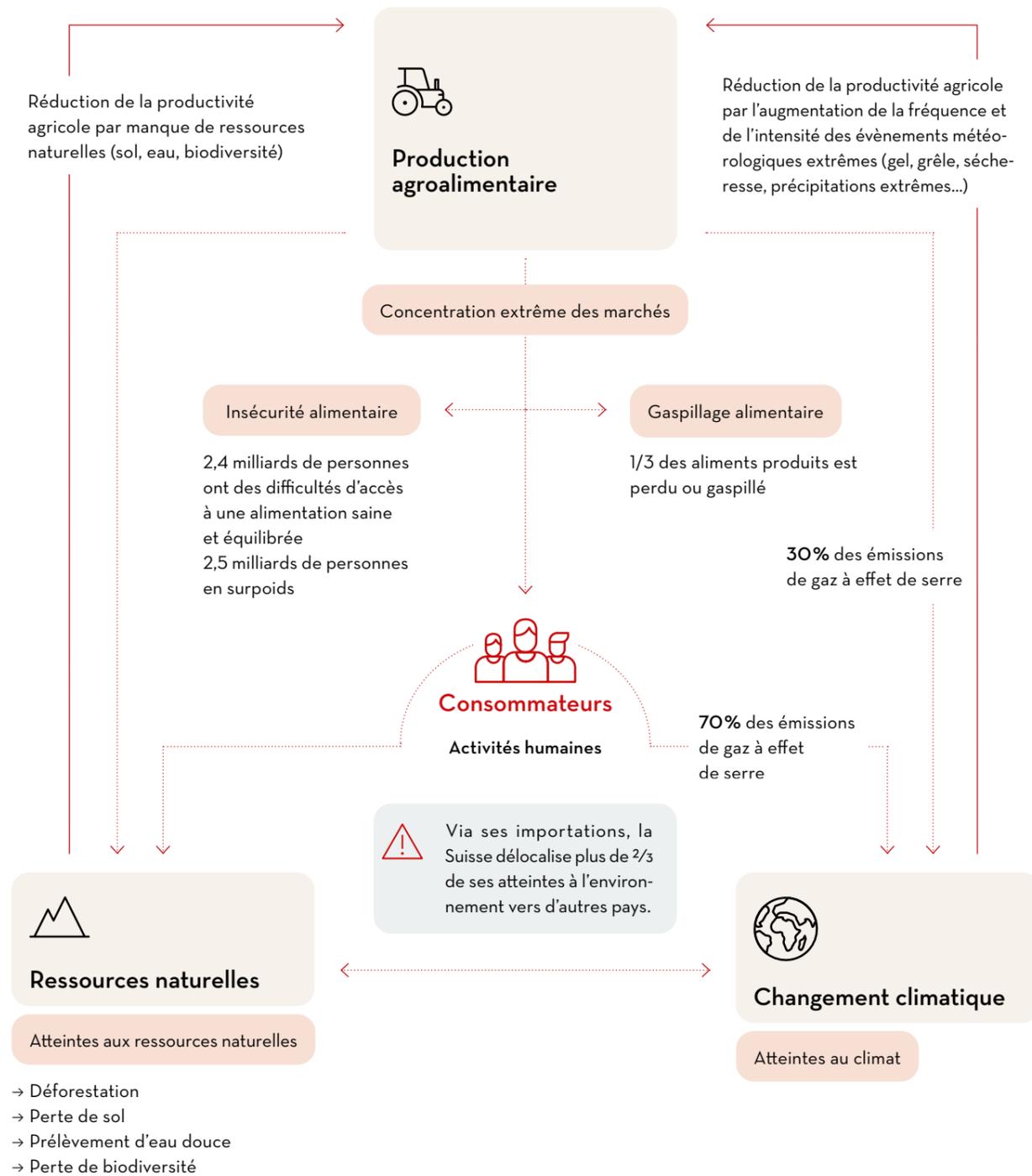
Les coûts cachés du système agroalimentaire désignent l'ensemble des coûts indirects qui ne sont pas reflétés dans le prix de vente des aliments. Ces coûts incluent les impacts environnementaux, sociaux et sanitaires associés à la production, la transformation, la distribution et la consommation de nourriture. Les coûts associés à la dégradation des sols, la migration forcée ou aux maladies telles que l'obésité ou le diabète sont des coûts cachés du système alimentaire.



Figure 2

Un système agroalimentaire international en sursis

Les faiblesses ou les défaillances du système agroalimentaire international sont nombreuses (en rouge) ². Celles-ci contribuent, en complément des atteintes générées par les autres activités humaines, à réduire la productivité de l'agriculture qui est particulièrement vulnérable au changement climatique, à la raréfaction des ressources et à la perte de biodiversité (flèches rouges). La Suisse contribue de manière significative à la dégradation du système alimentaire international en externalisant les effets négatifs de sa consommation via les importations.



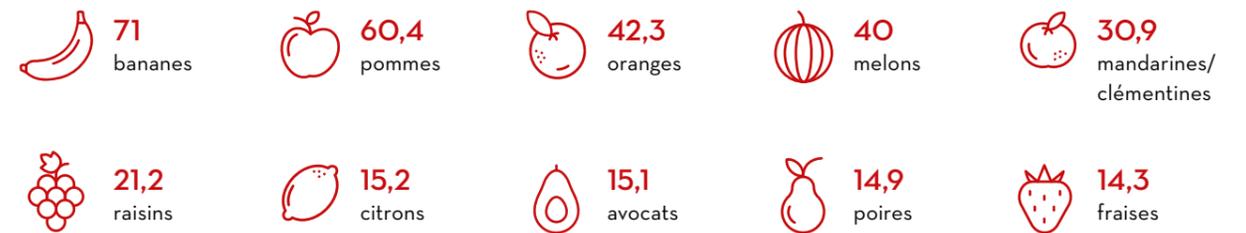
Contexte économique: un secteur fruits et légumes orienté vers le marché

Le Conseil fédéral s'est fixé comme objectif un taux d'autosuffisance net supérieur à 50% à l'horizon 2050 ⁷. Des différences importantes existent en fonction des denrées alimentaires considérées ^{Figure 3}. Ce taux est tout juste atteint pour les légumes alors qu'il est légèrement inférieur à 30% pour les fruits. Cette faible proportion pour les fruits s'explique par les habitudes alimentaires des Suisses ^{Figure 4}. Le fruit le plus consommé en Suisse est la banane. La consommation d'agrumes est supérieure à la consommation de fruits à pépins locaux que sont la pomme et la poire. Cette tendance s'est renforcée ces dernières années avec une augmentation notable de l'importation de fruits exotiques et d'agrumes (+33% et +17% respectivement entre 2010 et 2021; ⁸). Le commerce de détail a largement contribué à cette évolution de la consommation nationale en pratiquant l'importation soutenue de fruits exotiques et méditerranéens sur de larges périodes. Sans surprise, le secteur fruits et légumes est le secteur agricole pour lequel la balance commerciale (export-import) est actuellement, et de très loin, la plus déficitaire. Elle est inférieure à 3 milliards de francs.

Figure 4

Fruits frais

Volume des ventes de fruits frais dans le commerce de détail (2022, en millions de kg) ⁹.

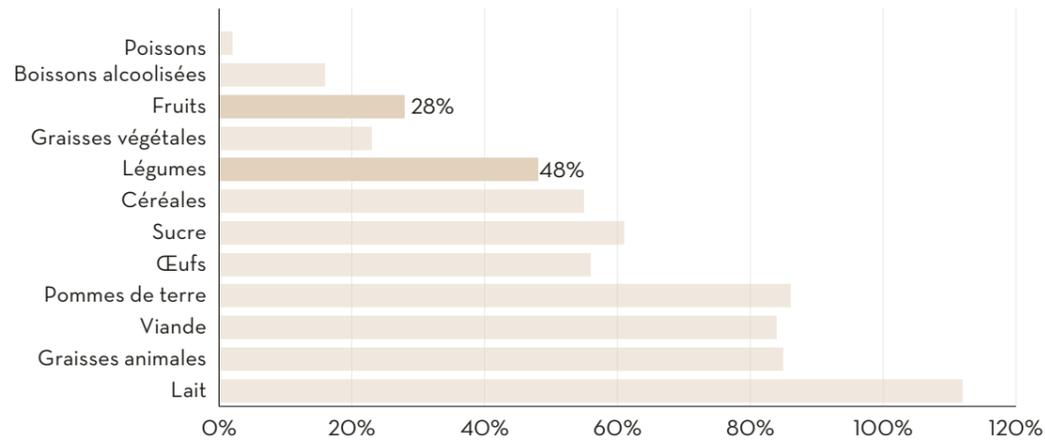


Soutien et contributions de la Confédération.

Le soutien fédéral à l'agriculture est important en Suisse, comparé à d'autres pays de l'OCDE. Il prend trois formes principales: les paiements directs (PDir), les contributions dans le cadre des améliorations structurelles (AS) et le soutien à la promotion des ventes. Les exploitations arboricoles ou maraîchères, respectivement le secteur des fruits et légumes, ne sont que marginalement soutenus financièrement par la Confédération ². Le secteur dépend ainsi très largement de la vente de fruits et légumes sur le marché et non directement de subventions fédérales. Le principal soutien de la Confédération au secteur fruits et légumes est sans conteste la protection douanière. Pour les fruits et légumes, celle-ci se base sur les périodes de récolte fixées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et sur un système de contingents. Ainsi, l'importation de fruits et légumes réglementée au-delà des contingents accordés est taxée, ce qui renchérit les produits importés lorsque la production nationale est à même d'approvisionner le marché. Cette protection douanière demeure fragile. Elle est remise en cause régulièrement, en particulier en lien avec la politique économique extérieure de la Suisse qui vise à l'amélioration constante de l'accès aux marchés étrangers par la conclusion d'accords de libre-échange.

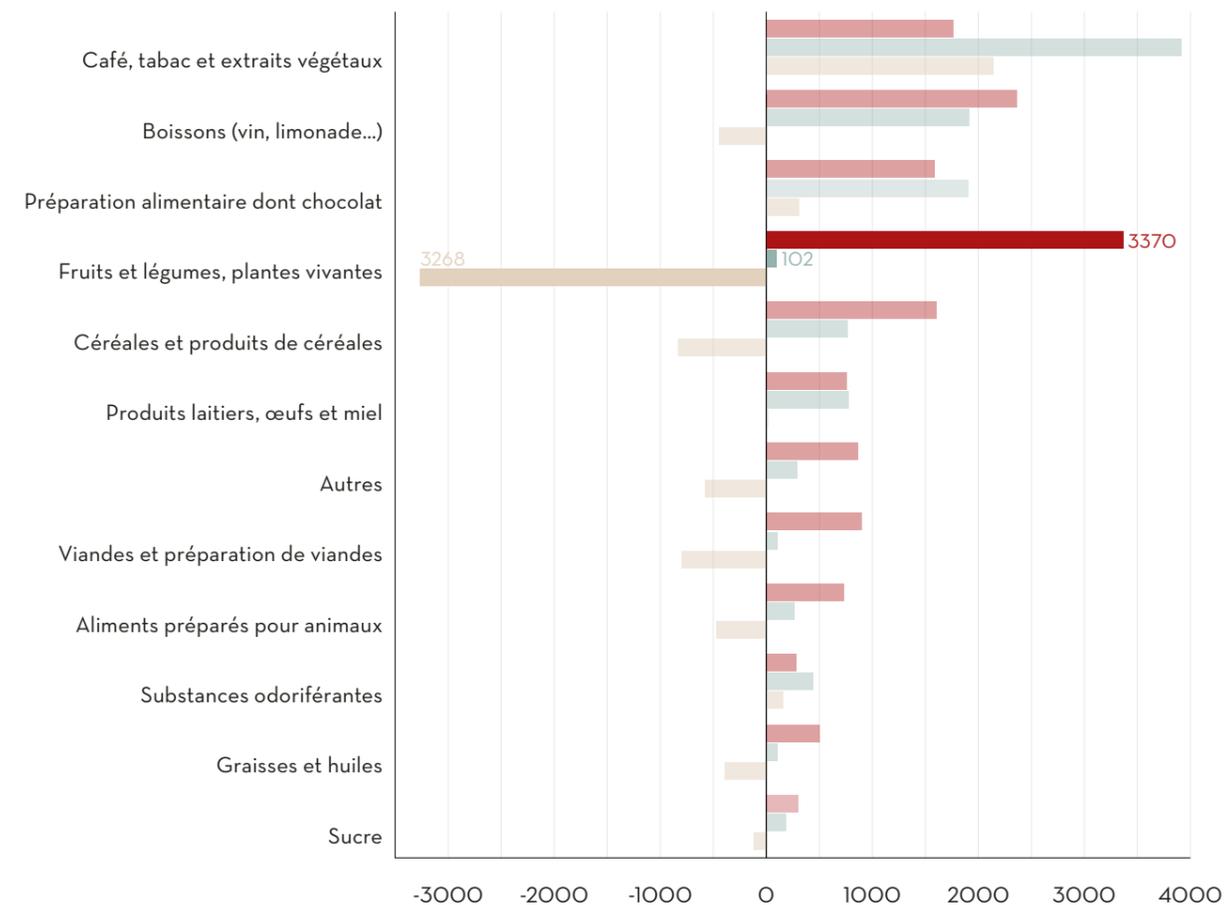
Le secteur des fruits et légumes n'est que marginalement soutenu financièrement par la Confédération. Ce secteur bénéficie d'une protection douanière qui demeure fragile.

Figure 3
Taux d'autosuffisance brut pour différentes denrées alimentaires
Part de la production indigène à la consommation totale en 2020 ¹⁰.



Balance commerciale pour différentes denrées alimentaires
Commerce extérieur agricole 2022 par produit (en millions de francs) ¹¹.

export - import = différence



Fonctionnement du marché

En Suisse, deux détaillants, les coopératives Coop et Migros, se partagent près de 70% des parts de marché de l'alimentaire. En ce qui concerne les fruits et légumes de table, cette proportion dépasse même les 75% des ventes. Les parts de marché des discounters représentent environ 17%, et approximativement 5% des fruits et légumes sont commercialisés dans des commerces spécialisés/en circuit court. Le marché national des fruits et légumes se base sur un concept de commercialisation établi entre la production (Fruit Union Suisse et Union maraîchère suisse) et le commerce (Swisscofel). Ce concept fixe les objectifs d'approvisionnement du marché en quantité et en qualité. Les prix indicatifs à la production, non contraignants, sont définis par produit dans le cadre de commissions paritaires regroupant des représentants de la production, du commerce intermédiaire (expéditeurs) et du commerce de détail (grande distribution) ^{Figure 5}. Les prix à la production ont relativement peu évolué en comparaison des prix à la consommation durant les dernières années. Le producteur de fruits et légumes ne connaît généralement le prix de vente définitif de ses produits que lorsque ceux-ci ont été commercialisés ^{Figure 6}. Les marges des producteurs sont largement connues et documentées au travers des travaux menés notamment par Agroscope, alors que cette transparence est faible ou inexistante pour la partie commercialisation.

Parts de marché pour les fruits et légumes de table

- > 75% pour Coop et Migros
- ~ 17% pour les discounters
- ~ 5% pour les commerces spécialisés/circuits courts

Figure 5

Les commissions nationales

Des commissions paritaires nationales fixent les prix indicatifs pour chaque groupe de fruits et de légumes.



Organisations de branches

Gèrent les discussions et transmettent les informations utiles pour les négociations.

- 1 représentant FUS ou UMS
- 1 représentant Swisscofel



Production

Propose ses prix sur la base des coûts de production.

- 5-13 représentants



Commerces de gros/industrie

Négocient avec les producteurs et le commerce de détail.

- 5-13 représentants



Commerces de détail

Décident des prix d'achat aux commerces de gros et déterminent les prix de vente aux consommateurs.

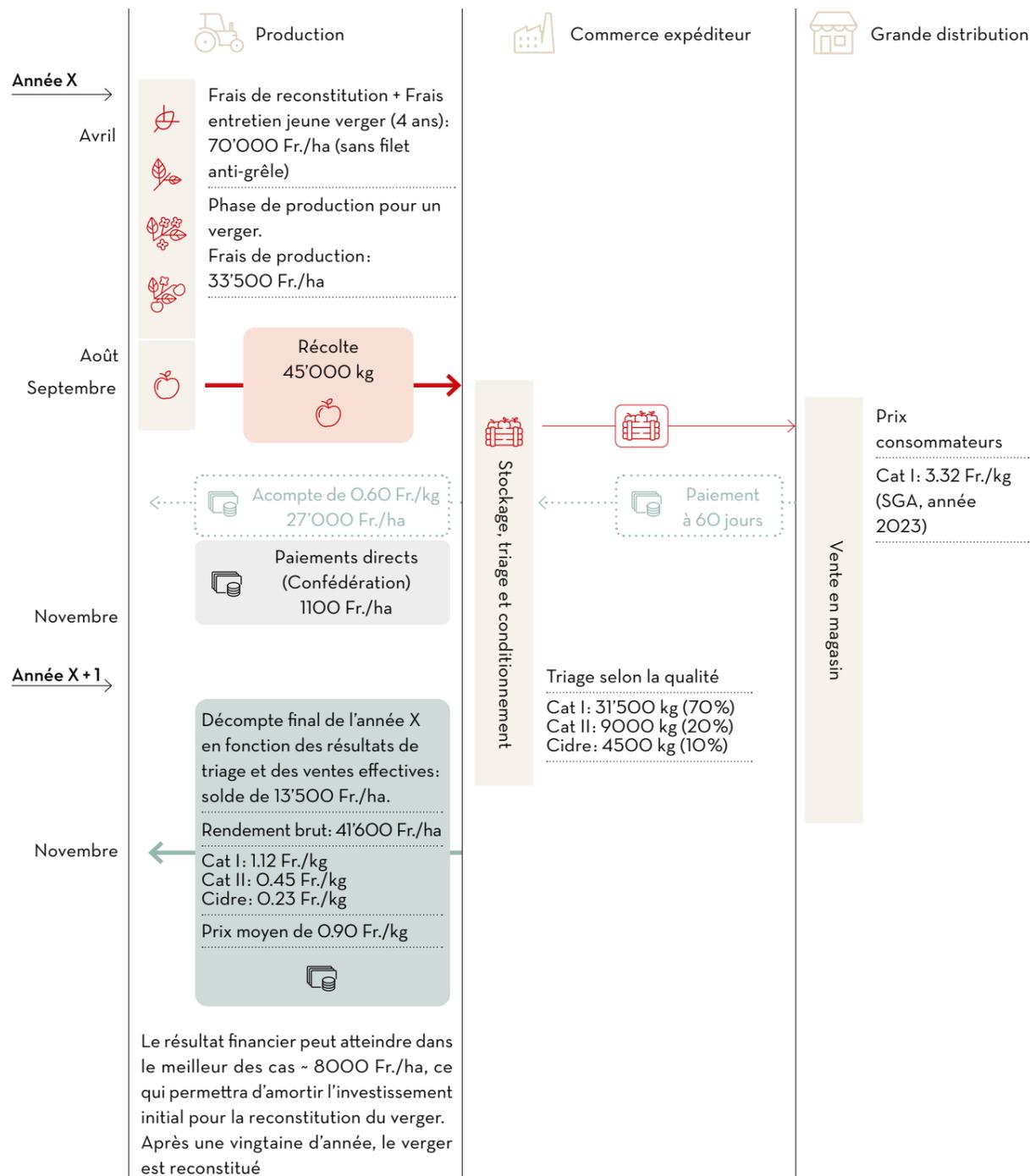
- 1-2 représentants Migros
- 1-2 représentants Coop



Figure 6

Flux financiers de la production et de la vente de fruits et légumes, illustrés par l'exemple de la pomme de table Gala

Les prix indicatifs à la production des fruits et légumes sont réglés dans le cadre d'un concept de commercialisation basé sur des éléments fluctuants (coloration, taille, volumes de stockage...). Le producteur ne connaît généralement le prix de vente définitif de ses produits que lorsque ceux-ci ont été commercialisés. Pour les fruits à pépins tels que la pomme, la prestation de la vente lui est intégralement rétribuée 6 à 12 mois après qu'il ait livré les fruits aux commerces expéditeurs. Les prix à la production et les résultats de triage indiqués sont issus du programme de simulation Arbokost 2023 développé par Agroscope (PER – pommes de table Gala, 2000 arbres/ha). Le prix consommateurs est issu des relevés 2023 de l'OFAG, secteur Analyses du marché.



Transformation et labels

La production de fruits et légumes trouve également certains débouchés auprès de l'industrie de transformation, notamment pour la fabrication de jus de fruits, d'eaux-de-vie, de compotes... Cette activité se focalise sur certaines productions spécifiques comme le Luizet et la Williams en lien avec la production d'eaux-de-vie AOP. Cette option n'est généralement pas privilégiée par les producteurs valaisans étant donné le prix inférieur des fruits et légumes d'industrie. Toutefois, le potentiel de développement de produits transformés à base de fruits et légumes est important, en lien notamment avec l'expansion de la cuisine rapide et du potentiel santé associé aux fruits et légumes. Il est toutefois nécessaire pour la production de ne plus considérer ce débouché comme une alternative de dernier recours pour des invendus, mais bien comme une filière à part entière avec une forte valeur ajoutée.

Différents labels et standards de production existent pour les fruits et légumes. Le Bio, établi et reconnu par les consommateurs depuis de nombreuses années, représente une part appréciable de la production nationale. Dernièrement, la mise en place de divers labels en tous genres s'est multipliée sans toujours apporter la plus-value escomptée pour les producteurs et la visibilité souhaitée auprès des consommateurs.



Contexte environnemental: des défis existentiels accentués par le changement climatique

Le système alimentaire suisse est à l'origine de 25% de la charge environnementale de la consommation finale nationale (principal secteur avec le logement; ¹²). Par l'importation de produits agricoles, la Suisse délocalise plus de 2/3 de ses atteintes à l'environnement liées à l'alimentation vers d'autres pays.

Les ressources naturelles telles que le sol et l'eau sont indispensables à la production agricole. En Valais, le sol est l'une des ressources qui subit les plus grandes pressions. Les surfaces agricoles de la plaine du Rhône disparaissent à un rythme trois fois plus élevé qu'en moyenne nationale. La croissance démographique dynamique du canton, mais également l'étalement urbain expliquent en grande partie ce phénomène. En ce qui concerne les ressources en eau, le Valais en dispose en quantité relativement importante et a assuré un développement continu des infrastructures agricoles nécessaires à sa valorisation durant les décennies précédentes. Le partage de cette ressource essentielle entre différents utilisateurs (consommation directe, agriculture, tourisme et loisirs, industrie, force hydraulique...) représente néanmoins un défi important pour le futur, en particulier dans le contexte du changement climatique ^{Figure 7}.

Promotion de la biodiversité

Selon l'Office fédéral de l'environnement, la biodiversité a «drastiquement» reculé en Suisse ¹³. Or, une perte de biodiversité entraîne automatiquement une perte des services écosystémiques rendus, ce qui impacte gravement la production agricole. Le déclin de la biodiversité a donc un coût économique qui pourrait atteindre en Suisse 14 à 16 milliards de francs par an en 2050, soit 2 à 2,5% du PIB ¹³. Ce coût est lié notamment à la perte de fertilité des sols, à l'accélération du réchauffement climatique et à la diminution de la pollinisation, service écosystémique le plus important et le plus direct pour le secteur des fruits et légumes. La préservation et la promotion de la biodiversité représentent donc un vrai défi pour le secteur. En considérant les marges brutes/ha élevées des cultures fruitières et maraîchères, les contributions pour des mesures favorables à la biodiversité (paiements directs) ne sont pas attractives. De plus, l'intégration de ces mesures est particulièrement difficile en raison d'une forte mécanisation et de l'utilisation fréquente de produits phytosanitaires. Pour ces raisons, la proportion de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) dans les cultures spéciales reste encore aujourd'hui faible.

Protection des cultures

La réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires a fait l'objet de l'initiative parlementaire 19475 et a été ancrée légalement par une loi fédérale ¹⁴. Cette dernière a fixé comme objectif contraignant la réduction des risques de 50% d'ici 2027 dans les domaines des eaux de surface et souterraines ainsi que pour les habitats proches de l'état naturel (par rapport à la période 2012-2015). La mise en œuvre de cet objectif place les producteurs de fruits et légumes dans une situation inextricable. Ce constat est partagé par la Confédération qui affirme: «l'abandon de produits phytosanitaires efficaces dans certaines cultures et l'apparition de nouveaux organismes nuisibles, surtout dans les cultures spéciales, conduisent à une multiplication des problèmes phytosanitaires impossibles à résoudre avec les moyens à disposition.» ¹⁵. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le marché demeure extrêmement exigeant en termes d'assortiment variétal et d'aspect visuel. Cet état de fait est en outre discutable compte tenu de l'importation et de la commercialisation de denrées alimentaires qui ont été produites en utilisant des substances figurant sur la liste des produits phytosanitaires interdits par les autorités fédérales ¹⁶.

Le système alimentaire suisse est à l'origine de 25% de la charge environnementale de la consommation finale nationale

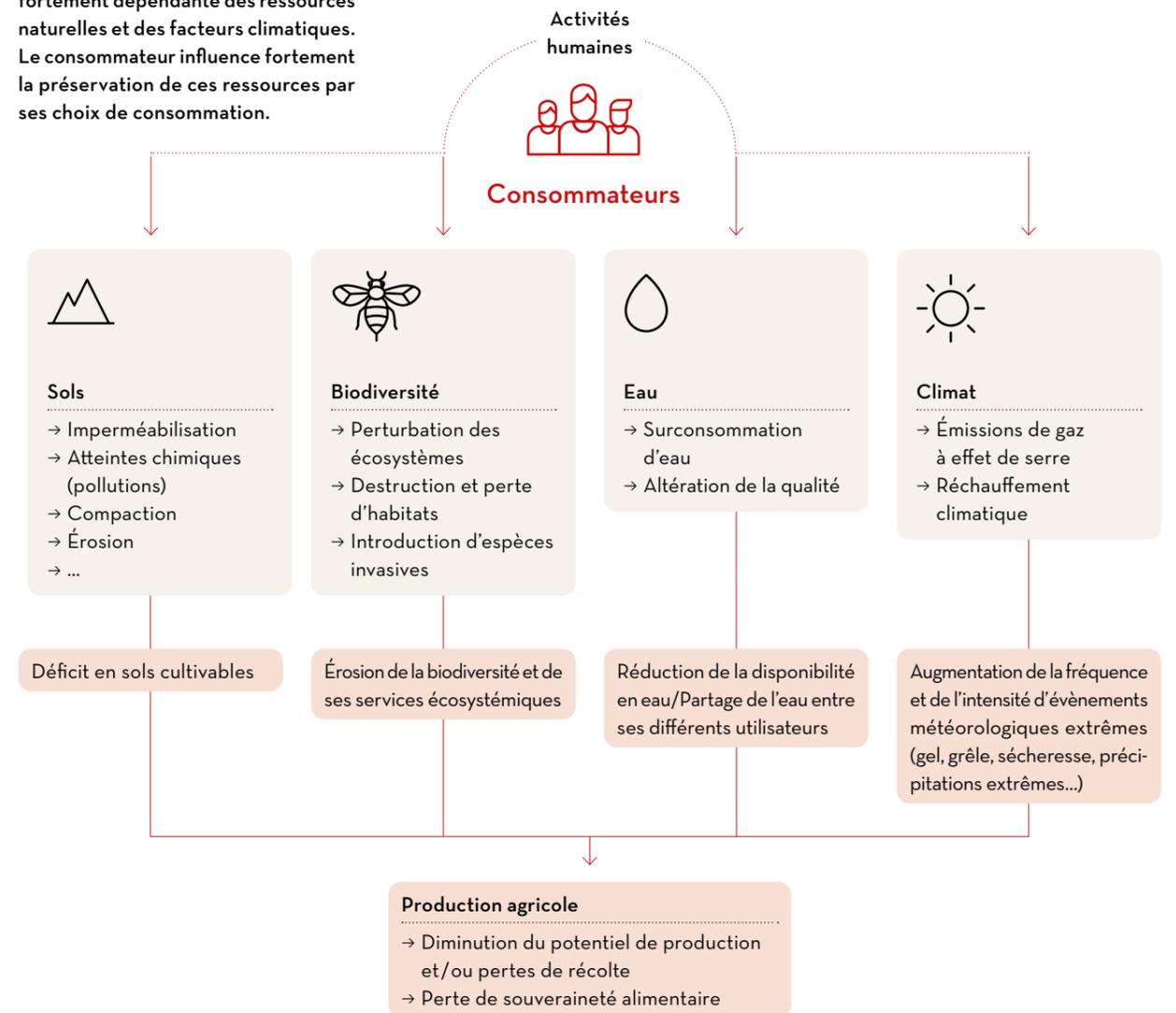
La Suisse délocalise plus de 2/3 de ses atteintes à l'environnement liées à l'alimentation vers d'autres pays

La réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires imposée par la Confédération conduit à une multiplication des problèmes phytosanitaires impossibles à résoudre avec les moyens à disposition.

Figure 7

Des défis existentiels

La production de fruits et légumes est fortement dépendante des ressources naturelles et des facteurs climatiques. Le consommateur influence fortement la préservation de ces ressources par ses choix de consommation.





Les modes de consommation

Les modes de consommation influencent de manière significative l'environnement. La population suisse est loin de s'alimenter selon les recommandations de la pyramide alimentaire. Ainsi, la grande majorité de la population suisse ne consomme pas chaque jour 5 portions de légumes et de fruits ¹⁷. Or, une augmentation de la consommation de fruits ou de légumes contribuerait à réduire de manière importante les impacts environnementaux de l'alimentation de la population suisse ¹⁸ tout en allégeant les coûts sur le système de santé. Le gaspillage alimentaire génère aujourd'hui 25% de l'impact environnemental de l'alimentation en Suisse ¹⁹. L'ensemble de la filière alimentaire suisse génère 330 kg de déchets alimentaires évitables/habitant/an ²⁰, contre 130 kg/habitant/an en moyenne pour l'UE en 2023. Les fruits et les légumes (y compris les pommes de terre) représentent environ 50% des aliments gaspillés en volume ^{Figure 8}. En terme d'impact environnemental du gaspillage, les fruits et légumes arrivent en 2^e position, juste derrière la viande ²⁰.

Le changement climatique

Au sein des différents secteurs de l'économie, l'agriculture est en première ligne face au changement climatique, car la performance de ce secteur reste hautement dépendante du climat. Les fruits et légumes sont parmi les cultures agricoles les plus exposées et les plus vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes. Certains effets directs du changement climatique se font d'ores et déjà ressentir: les températures de plus en plus extrêmes et la multiplication des aléas météorologiques entraînent une baisse des rendements (gel de 2017 et 2021; grêle de 2023), l'avancement des dates de récolte et l'augmentation des déclassements en raison de critères visuels non conformes. L'émission de gaz à effet de serre par le secteur des fruits et légumes est faible, alors que le changement climatique impacte déjà très fortement celui-ci. Des mesures d'adaptations importantes sont nécessaires à court et moyen terme pour assurer un avenir au secteur.

Le gaspillage alimentaire en Suisse

2,8 millions de tonnes par an de pertes alimentaires évitables (temps de stockage trop longs, dates de péremption, excédents de production, normes de qualité, calibres...)

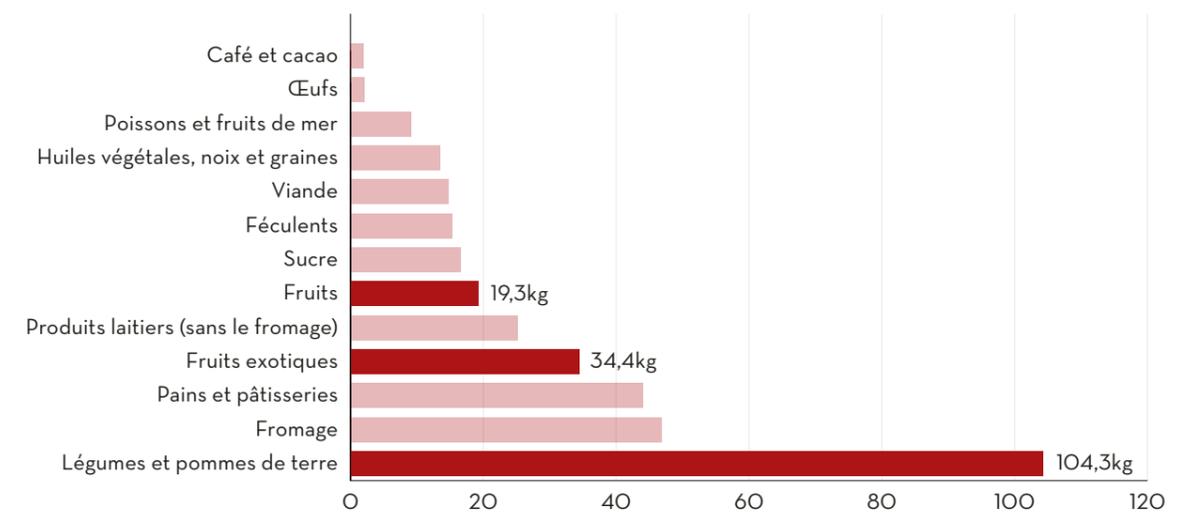
soit **4,5 fois le poids de la population Suisse**

330 kg/an/habitant de pertes évitables

Figure 8

Le gaspillage alimentaire en Suisse

Répartition du gaspillage alimentaire en volume par habitant en 2017 ²¹.



Contexte social: un métier en quête de reconnaissance

L'alimentation actuelle des Suisses engendre de forts impacts sur l'environnement, mais également sur la santé. En Suisse, 85% des coûts cachés de l'alimentation sont reportés sur le système de santé ⁶. En l'espace de 10 ans, entre 2002 et 2012, les coûts du surpoids et de l'obésité ont été multipliés par 3 pour atteindre 8 milliards de francs par an ¹⁸. Le Conseil fédéral a également défini des objectifs d'alimentation dans son orientation future de la politique agricole ⁷. Ils visent à ce que la population se nourrisse de manière saine, équilibrée et durable à partir des recommandations de la pyramide alimentaire suisse ^{Figure 9}. La population suisse devrait changer ses habitudes et donc augmenter significativement sa consommation de fruits et légumes.

Le budget alloué à l'alimentation par les ménages suisses n'a jamais été aussi bas: 9,4% du revenu disponible et 6,5% du revenu brut en 2020. C'est la plus faible proportion en Europe ²³. Cette situation favorable aux ménages suisses contraste avec la situation des agriculteurs qui ont des revenus bien inférieurs au revenu moyen suisse ⁷.

Des conditions de travail particulièrement difficiles

Malgré un capital sympathie assez important de la population suisse envers les agriculteurs, ce métier est de plus en plus méconnu du grand public. En particulier, la réalité du travail journalier des exploitants, les défis auxquels ils doivent faire face et les externalités positives qu'ils peuvent avoir (entretien paysager, soutien à la biodiversité, maintien d'une agriculture de proximité) sont bien souvent idéalisés, simplifiés, ou dénigrés (agribashing). Les conditions de travail en agriculture sont particulièrement difficiles. D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), les chefs d'exploitation travaillent ainsi 66 h/semaine. À titre de comparaison, le temps de travail moyen pour les secteurs secondaire et tertiaire se situait en 2018 à 41,6 h/semaine, tandis que l'article 9 de la loi sur le travail fixe à 45 heures la durée légale maximale du travail hebdomadaire ²⁴. À cela s'ajoutent des revenus souvent inférieurs au revenu moyen suisse ⁷. Le chiffre de 20% de «working poor» est atteint dans le secteur agricole, alors qu'il égale 4% dans la population totale suisse. Les quelques études qui existent sur la santé mentale des agriculteurs montrent un taux de stress élevé, un taux de burnout deux fois supérieur à la moyenne suisse et un taux de suicides en ré-augmentation depuis plusieurs années ²⁵ ²⁶.

La succession des entreprises est un point préoccupant. Cette difficulté est exacerbée par la taille croissante des exploitations et donc le coût croissant des biens à transmettre auprès de repreneurs qui sont de plus en plus extra-familiaux. Les effectifs d'étudiants qui se forment au niveau du certificat fédéral de capacité d'arboriculteur sont régulièrement faibles.

Les cultures de fruits et légumes nécessitent une main d'œuvre importante. D'autre part, un grand nombre de tâches requièrent du personnel qualifié et formé. Les questions de l'attractivité du secteur et de la fidélisation des employés sont donc cruciales et constituent aujourd'hui une préoccupation grandissante pour les chefs d'exploitation ²⁷. En particulier, la concurrence avec d'autres secteurs économiques (construction par exemple) ou d'autres cantons qui offrent des conditions de travail jugées plus attractives, complique le recrutement de personnel. À cela s'ajoutent des procédures administratives de plus en plus lourdes pour l'engagement de la main d'œuvre saisonnière (annonce des postes vacants...). La question du logement des ouvriers agricoles saisonniers constitue également une difficulté supplémentaire non négligeable.

Néanmoins, le secteur des fruits et légumes se caractérise par son dynamisme et son goût pour l'innovation, tant du point de vue de la production (nouvelles variétés, système d'alarme contre le gel, rationalisation de l'irrigation, désherbage mécanique...) que du point de vue du commerce intermédiaire ou de l'industrie de transformation (certifications ISO 9001 - ISO 14001 - ISO 22000, pascalisation...). Ce dynamisme est soutenu par la Confédération (recherche agronomique par Agroscope) ainsi que par les activités de l'office (recherche appliquée sur les domaines de Châteauneuf et des Fougères).

Une alimentation basée sur les recommandations de la pyramide alimentaire, soit une augmentation de la consommation de fruits et légumes, contribuerait à réduire les coûts sur le système de santé

Le budget alloué à l'alimentation par les ménages suisses est proportionnellement le plus faible en Europe

Les conditions de travail réputées difficiles, la charge administrative importante et les salaires inférieurs au revenu moyen réduisent l'attractivité du métier

Figure 9

Objectifs d'alimentation pour 2050

La population suisse devrait significativement augmenter sa consommation de fruits, légumes et légumineuses ⁷.



+90%
de légumes
(soit presque x2)



+20%
de fruits



+200%
de légumineuses et de noix
(c'est-à-dire x3)



4 Synthèse et identification des besoins d'actions prioritaires



Des réformes nécessaires et urgentes

Un secteur agroalimentaire performant est le fondement de la prospérité d'un pays en regard du fait qu'il répond à un tout premier besoin de l'être humain: manger. Si ce besoin n'est pas couvert de manière appropriée, le bien-être de la population est fortement compromis, de même que toute autre activité ou objectif. Cet intérêt national justifie l'existence d'une politique publique axée sur le secteur primaire. Le Conseil fédéral a présenté dans son rapport «Orientation future de la politique agricole» les défis auxquels l'agriculture est confrontée et a défini les objectifs prioritaires à l'horizon 2050 ⁷. Ceux-ci peuvent être soutenus compte tenu du contexte national et international, avec toutefois quelques nuances importantes exposées ci-dessous.

Un objectif central de la politique agricole fédérale est de maintenir un taux d'autosuffisance de 50% d'ici 2050. Parallèlement, la Confédération entend maintenir un bon accès aux marchés agricoles internationaux et un portefeuille diversifié de pays de provenance afin d'assurer, par l'importation, la sécurité alimentaire du pays ²⁸. Cette stratégie doit tout d'abord être qualifiée d'hasardeuse à long terme au vu de la vulnérabilité du système agroalimentaire international. En particulier, les risques liés au changement climatique, aux tensions géopolitiques croissantes et à la défaillance des moyens de production représentent des menaces sérieuses pour la sécurité alimentaire nationale ²⁹. De plus, il est nécessaire de rappeler que par le biais de normes toujours plus exigeantes imposées à la production suisse, les autorités fédérales donnent un avantage comparatif à l'importation (dumping socio-environnemental). Cela contribue à affaiblir la production nationale, toujours plus exemplaire dans le domaine environnemental, tout en favorisant l'augmentation de l'empreinte environnementale de l'alimentation des Suisses via les importations. Il semble donc évident que le taux d'autosuffisance, au moins pour les produits alimentaires de base dont font partie les fruits et légumes, doit être revu à la hausse. Cela permet également de mieux maîtriser et assumer d'éventuelles externalités négatives liées à la consommation intérieure.

La notion de durabilité est largement reprise et défendue en lien avec l'évolution de la politique agricole ⁷. Toutefois, la projection à l'horizon 2050 proposée par le Conseil fédéral s'articule principalement autour de questions environnementales qui se matérialisent par des contraintes sur la production uniquement. Les aspects socio-économiques sont considérés de manière marginale, sous l'angle de la productivité et de la sécurité alimentaire. Il n'y a pas d'objectifs clairs quant à la rémunération des agriculteurs, leur santé, les conditions de travail, la reconnaissance du métier... Si l'objectif d'une filière agroalimentaire durable est indiscutable, il est cependant nécessaire de rappeler que le pilier environnemental seul ne permettra pas d'atteindre la durabilité. Il s'agit d'identifier et de proposer des objectifs économiques et sociaux qui sont tout aussi importants pour atteindre la durabilité de l'agriculture suisse.

Un secteur agroalimentaire performant constitue un intérêt national prépondérant

La sécurité alimentaire nationale doit être renforcée par un taux d'autosuffisance nettement au-dessus de 50% pour les produits alimentaires de base dont font partie les fruits et légumes

Comme indiqué ci-dessus, les objectifs identifiés par la Confédération peuvent être soutenus dans leur ensemble avec une réserve quant au taux d'autosuffisance pour les denrées alimentaires de base et à l'exhaustivité des objectifs prioritaires. Cependant, il est profondément déconcertant de constater que la temporalité de mise en œuvre ainsi que les moyens envisagés pour le faire sont en profond décalage avec la réalité. Malgré l'urgence de la situation, le Conseil fédéral a l'intention de concrétiser ses actions au travers de la prochaine étape de la réforme de la politique agricole: «cette étape pourra démarrer au plus tôt en même temps que la période budgétaire 2030-2033, ce qui laissera aux filières du temps pour mener d'autres actions sous leur propre responsabilité»⁷. Force est de constater que les politiques publiques mises en place jusqu'à présent n'ont pas réussi à répondre de manière satisfaisante aux enjeux évoqués dans les chapitres précédents, malgré le fait que ceux-ci aient été très clairement identifiés par les pouvoirs publics.

Compte tenu du contexte international et des enjeux critiques du système agroalimentaire pour l'avenir du pays, il est urgent de définir, et surtout de mettre en œuvre, les actions adéquates pour favoriser une agriculture durable. Parmi les besoins d'actions prioritaires, **le partage des responsabilités et des bénéfices au sein de la filière agroalimentaire** apparaît être l'élément déterminant. Actuellement, toute la responsabilité du système agroalimentaire est portée par les agriculteurs qui sont les seuls à assumer les risques et les contraintes d'une production agricole durable. Le système est profondément déséquilibré et en défaveur de la production. Il est illusoire de vouloir relever les défis identifiés du système agroalimentaire uniquement avec une politique agricole. Celle-ci doit ainsi évoluer vers une politique agroalimentaire fédérale qui implique l'ensemble des parties prenantes (agriculteurs, consommateurs, commerces, autorités...) et où les responsabilités, la valeur ajoutée et les bénéfices sont partagés équitablement. Cette vision d'ensemble du système alimentaire permettra en outre de renforcer la cohérence de la politique publique fédérale.

Le revenu des producteurs est également un élément central d'un système agroalimentaire durable dans le contexte actuel. Si les agriculteurs étaient mieux rémunérés pour leur travail, il leur deviendrait en effet plus facile de préserver l'environnement, de s'adapter au changement climatique, d'être robustes face aux aléas et de transmettre leur exploitation. En d'autres termes, un revenu adéquat facilite l'atteinte d'autres objectifs clés de la durabilité dans un système beaucoup plus résilient. Par conséquent, les capacités d'investissement des exploitations agricoles constituent l'élément décisif pour atteindre la durabilité.

Le prix relativement bas des aliments en Suisse (notamment rapporté au revenu de la population) cache des coûts très importants et croissants pour la santé de la population et pour l'environnement. Ainsi, d'après la FAO, **les coûts cachés de l'alimentation** en Suisse représentent au moins 19,6 milliards de francs par an⁶. La considération du coût réel des aliments permettrait de mieux orienter les consommateurs vers des choix durables et de lutter contre le dumping socio-environnemental issu de l'importation qui pénalise la production nationale.

Le gaspillage alimentaire concerne particulièrement les fruits et légumes. Il est nécessaire de réduire drastiquement celui-ci pour des questions environnementales, mais également éthiques et économiques. En complément, le respect des recommandations de **la pyramide alimentaire** suisse³⁰ plaide pour une augmentation significative de la consommation de fruits et légumes.

La préservation des ressources naturelles, en particulier **la préservation des sols agricoles de la plaine du Rhône**, représente un défi particulièrement important pour le canton du Valais. Le secteur valaisan des fruits et légumes est presque exclusivement localisé en plaine, si bien que le potentiel de production de celui-ci est étroitement lié au maintien de suffisamment de surfaces agricoles dans la plaine du Rhône.

Finalement, il existe un besoin important de renforcer **les liens entre l'agriculture et la population**. Les citoyens et consommateurs sont pour la plupart très attentifs à ce qu'ils mangent et à la manière dont les denrées alimentaires sont produites. Toutefois, la réalité de l'agriculture suisse est de plus en plus idéalisée, simplifiée ou dénigrée. Une meilleure connaissance des enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation semble un élément central pour orienter les consommateurs vers des choix durables tout en renforçant **la reconnaissance du métier d'agriculteur** dans la population.

La politique agricole est principalement de compétence fédérale. Le canton du Valais pratique une politique de compensation afin de pallier les lacunes de la politique fédérale par rapport aux spécificités de son agriculture. L'analyse du contexte montre clairement la nécessité et l'urgence à mener de profondes réformes. En particulier, la définition et la mise en œuvre d'une politique agroalimentaire fédérale qui associe tous les acteurs du système alimentaire au bénéfice de l'ensemble du pays constituent une évolution nécessaire. Dans ce cadre, le secteur valaisan des fruits et légumes souhaite agir comme force de proposition pour la mise en place de conditions-cadres propices à l'agriculture et aux différents services que cette activité fournit à la société.



5 Définition d'une vision et d'objectifs prioritaires



Une stratégie claire et cohérente dans laquelle les objectifs concourent à la durabilité

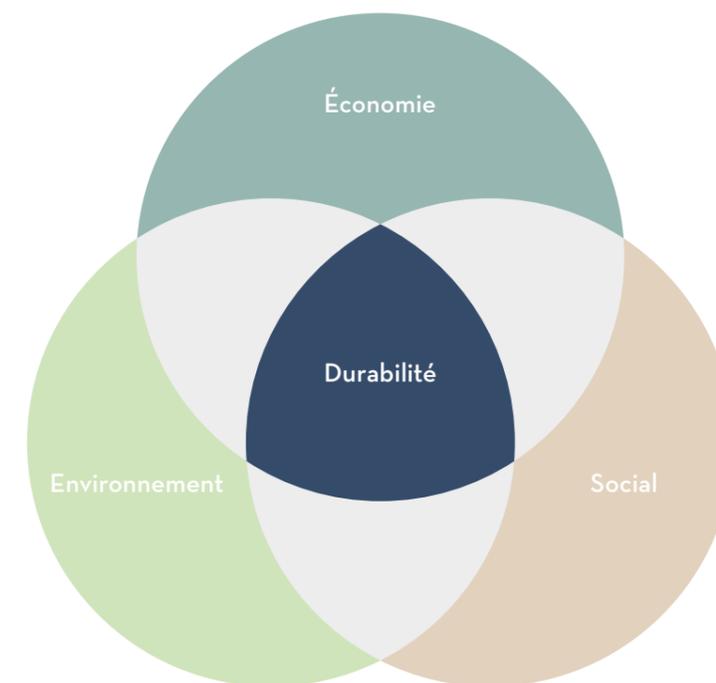
La volonté du secteur valaisan des fruits et légumes est de contribuer à une production de fruits et légumes de qualité afin de renforcer la sécurité alimentaire nationale. D'une part, le taux d'autosuffisance des fruits et légumes est parmi les plus bas, respectivement l'importation de ces denrées alimentaires est très élevée. D'autre part, la consommation de fruits et légumes devrait augmenter significativement pour des raisons de santé publique et dans une perspective de réduction de l'impact environnemental de la production agricole. Le secteur valaisan des fruits et légumes souhaite également poursuivre ses efforts pour améliorer la durabilité et la résilience de sa production. Il est donc primordial que les développements envisagés s'appuient de manière équilibrée sur les trois piliers de la durabilité, à savoir l'économie, l'environnement et le social. La vision pour le secteur valaisan des fruits et légumes peut se résumer comme suit:

«Une production valaisanne de fruits et légumes durable et résiliente par la création de valeurs économiques, sociales et environnementales, pour contribuer quantitativement et qualitativement à la sécurité alimentaire nationale sur le long terme.»

Les objectifs qui matérialisent cette vision ^{Figure 10} s'inscrivent dans une perception globale du système alimentaire, en incluant largement l'ensemble des parties prenantes (consommateurs, citoyens...). Une attention particulière est également accordée à la cohérence des objectifs, puis des mesures proposées ci-dessous (chapitre 6) de sorte à renforcer les effets de synergie et l'atteinte des objectifs. L'ambition du secteur est une mise en œuvre rapide et dynamique des mesures identifiées tout en gardant une flexibilité importante pour s'adapter à l'évolution de la situation.

Figure 10

Orientations stratégiques



Un système alimentaire durable

Un système alimentaire durable assure la **sécurité alimentaire** et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des **générations futures**.

La résilience

La résilience d'un système agricole est définie comme sa capacité à rétablir son fonctionnement de référence face à des chocs et à des stress divers. Un système est résilient en étant **robuste, adaptable et transformable**.

- 1 Promouvoir une politique agroalimentaire fédérale durable
- 2 Assurer une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein de la filière
- 3 Développer la résilience financière des exploitations
- 4 Renforcer la capacité concurrentielle du secteur
- 5 Renforcer la cohésion au sein de la filière
- 6 Augmenter l'attractivité des métiers de l'agriculture
- 7 Renforcer le lien avec la population et la reconnaissance du métier d'agriculteur
- 8 Orienter le consommateur vers des choix de consommation durable
- 9 Renforcer la recherche agronomique et sa vulgarisation
- 10 Encourager l'innovation
- 11 Préserver les ressources «sol» et «eau»
- 12 Promouvoir la biodiversité et un paysage de qualité
- 13 Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- 14 Assurer l'adaptation du secteur dans un contexte de changement climatique
- 15 Diminuer le gaspillage alimentaire

Objectif 1**Promouvoir une politique agroalimentaire fédérale durable**

La définition et la mise en œuvre d'une politique agroalimentaire fédérale qui associe tous les acteurs du système alimentaire au bénéfice de l'ensemble du pays constituent une évolution nécessaire. Les mesures proposées concernent la production, mais aussi le marché et la politique économique extérieure de la Suisse. Des mesures visant à réduire le dumping socio-environnemental de l'importation sont particulièrement importantes du point de vue de la durabilité. La considération des coûts cachés de l'alimentation, de même qu'un étiquetage adéquat, sont également des prérequis à l'évolution favorable du système alimentaire suisse tout en impliquant fortement les consommateurs dans des choix de consommation durable. La transparence des marges ainsi que des prix planchers pourraient garantir l'accès aux produits de première nécessité à un prix abordable pour la population tout en assurant un revenu adéquat aux producteurs et aux commerces. Finalement, la simplification administrative et la stabilité de la politique fédérale sont des nécessités demandées avec force par les milieux agricoles ³¹.

Objectif 2**Assurer une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein de la filière**

Il est essentiel pour des raisons de durabilité économique de garantir aux exploitations un revenu comparable à celui de la population active dans les autres secteurs économiques de la même région, dans le respect de la loi fédérale sur l'agriculture (article 5 LAgr). La concentration des marchés agricoles, souvent forte, favorise l'accumulation des marges par des acteurs puissants tout au long de la chaîne de valeur. Dans ce cadre, les agriculteurs se trouvent dans une position de négociation relativement défavorable. Il est essentiel en particulier que la construction des prix débute à la production et se fasse sur la base des coûts à la production et non pas sur le «solde» du prix de vente que le marché est disposé à payer. L'amélioration de la connaissance du marché, en particulier sur les marges agrégées pertinentes le long de la chaîne de valeur, doit permettre d'améliorer la transparence et de contribuer à des négociations plus sereines.

Objectif 3**Développer la résilience financière des exploitations**

Le secteur des fruits et légumes est particulièrement affecté par le changement climatique de par l'exposition et la vulnérabilité des espèces cultivées. Ainsi, le secteur doit s'attendre à une plus grande fluctuation des rendements à l'avenir et devra être capable d'amortir des pertes parfois significatives sans que la pérennité des exploitations soit remise en question. À cela s'ajoute l'arrivée de maladies et ravageurs émergents qui va accentuer ce défi existentiel. La résilience financière des exploitations est un élément central pour l'avenir du secteur et le maintien d'une production indigène de fruits et légumes. La diversification de la production, le soutien à la plantation et à l'écoulement de variétés résistantes, ainsi que le développement du subventionnement fédéral à l'assurance récolte, respectivement la consolidation du fonds cantonal «financement spécial pour les risques météorologiques et phytosanitaires» sont les mesures privilégiées dans ce contexte.

Objectif 4**Renforcer la capacité concurrentielle du secteur**

Plusieurs voies sont possibles pour entraîner le secteur dans une dynamique de valeur ajoutée ^{Figure 11}. La création de valeurs repose sur l'esprit d'entreprise des professionnels, avec le concours des pouvoirs publics qui peuvent mettre en place des conditions-cadres favorables afin d'en accélérer/renforcer le développement. Un renforcement du conseil indépendant et du suivi des exploitations, en particulier des jeunes producteurs, peut contribuer à améliorer la réussite économique de la production. Le renforcement de la promotion et de la communication autour d'une offre de fruits et légumes de qualité portée par un label fort et unique (Marque Valais) constitue une voie privilégiée. Des opportunités se profilent également pour le développement de nouveaux marchés ou débouchés, tels que les produits transformés.

Figure 11

Différentes approches pour renforcer la capacité concurrentielle du secteur

Développer une identité régionale forte (Marque Valais)



Encourager l'innovation contre le gaspillage alimentaire



Favoriser les circuits courts pour des produits locaux et de saison



Renforcer le conseil pour la pérennité des exploitations



Promouvoir les circuits de proximité pour la restauration collective



Mutualiser les coûts et ressources pour une meilleure gestion



Redynamiser la filière légumes en faisant des besoins du marché des opportunités



Soutenir les nouvelles cultures et variétés adaptées au changement climatique

Objectif 5**Renforcer la cohésion au sein de la filière**

Une filière unie et solidaire, tant sur le plan national que cantonal, permet de mieux défendre ses revendications à tous les niveaux (défense professionnelle). Une meilleure cohésion des acteurs valaisans peut également permettre un positionnement optimal sur le marché, en particulier pour les produits typiquement valaisans comme l'abricot ou la poire Williams. D'autre part, une meilleure planification de l'offre peut offrir une meilleure maîtrise du prix. La définition d'objectifs de production sur le plan cantonal en fonction des besoins du marché permet d'éviter des situations de surproduction avec les conséquences délétères sur les prix. Une collaboration renforcée entre les commerces expéditeurs et les transformateurs peut permettre de stabiliser les quantités mises en marché en adaptant les volumes transformés au bénéfice de toute la filière.

Objectif 6**Augmenter l'attractivité des métiers de l'agriculture**

La rémunération est le point central pour augmenter l'attractivité des métiers de l'agriculture, tant pour les chefs d'exploitation que pour les employés. Des mesures additionnelles doivent être évaluées, notamment en ce qui concerne la transmission des exploitations et l'accès au foncier ainsi que les conditions de travail au sens large (simplification administrative, horaire de travail hebdomadaire, digitalisation, formation continue, locaux et matériel adaptés, clause de reconduction de contrat, logement adéquat, sécurité sociale...).

Objectif 7**Renforcer le lien avec la population et la reconnaissance du métier d'agriculteur**

Les citoyens et consommateurs sont pour la plupart très attentifs à ce qu'ils mangent et à la manière dont les denrées alimentaires sont produites. Il est essentiel de communiquer et de sensibiliser les citoyens aux enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation pour assurer une meilleure compréhension de la réalité et renforcer la connaissance et la reconnaissance du métier. Cette sensibilisation doit être renforcée dès l'enfance avec l'intégration des thématiques «agriculture et alimentation» dans le programme de scolarité obligatoire.

Objectif 8**Orienter le consommateur vers des choix de consommation durable**

Il est souhaitable d'encourager le consommateur à agir en tant qu'acteur éclairé, conscient et actif dans les choix de son alimentation. Afin de soutenir ce changement, il est nécessaire de garantir l'accès à une information transparente et fiable (provenance, méthodes de production, saisonnalité...).

Objectif 9**Renforcer la recherche agronomique et sa vulgarisation**

Au vu des défis auxquels le secteur des fruits et légumes est confronté, la recherche agronomique a un rôle déterminant à jouer. En particulier, la recherche sur l'adaptation au changement climatique et sur la gestion des organismes nuisibles revêt une importance prioritaire. Agroscope est un acteur incontournable, mais d'autres partenariats pourraient voir le jour ou être renforcés. Multiplier les sujets de recherche participative est important (exemple: projet ArboPhytoRed). La recherche participative intègre des producteurs, des experts en sciences sociales, des experts en politique, des scientifiques, des techniciens, des entreprises, des vulgarisateurs... Elle offre à ces différents acteurs une occasion de collaborer, de définir des projets et de réfléchir à leur implémentation. Outre la valeur ajoutée conférée par cette diversité professionnelle, les projets participatifs permettent de construire une recherche tenant compte de la réalité du terrain et de ses contraintes. Enfin, le transfert de connaissances et la vulgarisation doivent être améliorés.

Objectif 10**Encourager l'innovation**

L'innovation peut prendre différentes formes (modèle d'entreprise, technique, variétale, technologique, sociale) qui contribuent à améliorer considérablement les performances du secteur dans tous les domaines.

Objectif 11**Préserver les ressources «sol» et «eau»**

La préservation des ressources naturelles en sol et en eau représente un enjeu critique pour l'avenir. Située majoritairement dans la plaine du Rhône, la production fruitière et maraîchère subit en particulier une pression très forte sur les sols agricoles. Malgré le fait que ceux-ci soient classés majoritairement en surface d'assolement (SDA), et donc au bénéfice d'une certaine protection, le rythme auquel ils disparaissent est préoccupant. Une mise en œuvre de la Stratégie Sol Suisse ³² au travers du Centre cantonal de compétence sol doit permettre d'améliorer la protection qualitative et quantitative des sols agricoles, et des surfaces d'assolement en particulier. En ce qui concerne les ressources en eau, une gouvernance et une gestion globale de l'eau par bassin versant doivent être privilégiées à l'avenir afin d'assurer un partage équitable entre différents utilisateurs. Le développement et la modernisation des infrastructures agricoles nécessaires à la valorisation de l'eau doivent être poursuivis, en particulier pour les systèmes de lutte contre le gel et les infrastructures d'irrigation préservant cette ressource.

Objectif 12**Promouvoir la biodiversité et un paysage de qualité**

La promotion de la biodiversité est un enjeu important pour l'avenir. Toutefois, la surface agricole utile valaisanne, qui représente moins de 10% de la surface totale du canton, ne doit plus servir à des mesures de promotion de la biodiversité qui réduisent de manière irréversible le potentiel de production, au risque d'affaiblir encore la sécurité alimentaire. Le renforcement de la biodiversité en général doit dorénavant se faire prioritairement en milieu construit ³³ ou dans la zone forêt sur la base d'une réflexion régionale. Seules les mesures de promotion de la biodiversité issues de la politique agricole fédérale ont leur place en zone agricole.

De nouvelles mesures de ce type doivent être développées au niveau de la politique fédérale de sorte à répondre aux spécificités du secteur fruits et légumes, tout en assurant la couverture des surcoûts éventuels. De plus, un accompagnement approprié par un conseiller spécialiste de la production fruitière ou maraîchère doit contribuer à une mise en œuvre efficace de celles-ci. Des mesures supplémentaires visant à promouvoir le paysage doivent contribuer à renforcer l'attractivité touristique du canton.

Objectif 13**Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires**

La réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires a été ancrée légalement par une loi fédérale, avec un objectif contraignant de réduction de 50% d'ici 2027. Plusieurs approches peuvent être privilégiées, parmi lesquelles la plantation de variétés résistantes, l'assouplissement de normes visuelles pour les fruits et légumes, la mise en place d'infrastructures pour éviter les risques de pollution des eaux ainsi que l'amélioration des modèles de prévision et des techniques de pulvérisation. Il est primordial toutefois que la responsabilité de la diminution des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires soit partagée équitablement avec l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, en particulier les consommateurs (question du prix, aspect visuel) et les autorités fédérales (protection contre le dumping socio-environnemental de l'importation). Il est de plus nécessaire de protéger la production contre une diminution trop rapide et mal réalisée des produits phytosanitaires utilisés actuellement. Il est nécessaire de renoncer à tout retrait de matières actives qui mettrait en péril la production de certains fruits ou légumes tant que des solutions alternatives efficaces et financièrement viables ne sont pas disponibles. Dans ce contexte, il est également important de soutenir l'accélération de l'homologation de nouvelles matières actives, notamment celles autorisées dans l'UE, et d'autoriser des méthodes de lutte alternatives (lutte biologique en particulier). La recherche et le conseil ont un rôle important à jouer dans ce contexte.

Objectif 14**Assurer l'adaptation du secteur dans un contexte de changement climatique**

L'émission de gaz à effet de serre par le secteur des fruits et légumes est faible voire négative, alors que le changement climatique impacte déjà très fortement celui-ci. Des mesures d'adaptations importantes sont nécessaires à court et moyen terme pour assurer un avenir au secteur. Dans ce contexte, la loi cantonale sur le climat, adoptée par le Grand Conseil valaisan en décembre 2023, revêt une importance particulière. Celle-ci prévoit la mise en œuvre de moyens financiers indispensables au secteur afin de relever les importants défis posés par le changement climatique.

Objectif 15**Diminuer le gaspillage alimentaire**

Le gaspillage alimentaire concerne particulièrement les fruits et légumes, avec des conséquences économiques et environnementales significatives. Afin de réduire ce gaspillage, plusieurs mesures peuvent être préconisées. Le gaspillage au champ peut être réduit au travers de conditions-cadres spécifiques liées au marché (exigences des concepts de commercialisation, exigences visuelles, promotions, contractualisation). Les principes promotionnels des commerces de détail orientés sur les «actions» gros volume (3 pour 2) devraient faire l'objet d'une attention particulière, à l'heure où la taille moyenne des ménages est en constante baisse. La mise en place de soutiens spécifiques à l'industrie de transformation pourrait permettre une réduction appréciable du gaspillage alimentaire. Finalement, le gaspillage par les ménages peut être réduit au travers de sensibilisations/informations ciblées, d'emballages adaptés et d'une flexibilité sur les dates de péremption.

6 Description des mesures



Mesures

1 Promouvoir une politique agroalimentaire fédérale durable

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|--|---|-----------------------------------|
| 1.1 | Maintenir la protection douanière (réglementation à l'importation) | La Suisse ne doit pas affaiblir la protection douanière existante ni accorder des concessions supplémentaires sur des produits sensibles comme les fruits et légumes lors de la conclusion d'accords de libre-échange. | Politique agricole et législation |
| 1.2 | Mettre en place des mesures miroir /clauses miroir pour l'accès au marché national | Il s'agit de conditionner l'accès au marché suisse au respect des mêmes règles que celles fixées par la Confédération à ses propres agriculteurs vis-à-vis de produits similaires (protection de l'environnement, de la santé et du bien-être animal). Cet aspect est également indispensable dans le cadre de toute nouvelle négociation en vue de la conclusion d'accords de libre-échange. Cette mesure corrigerait les distorsions de concurrence qui prévalent aujourd'hui et freinerait le dumping socio-environnemental. | Politique agricole et législation |
| 1.3 | Considération des coûts cachés de l'alimentation | Évaluer sous quelle forme les coûts cachés de l'alimentation peuvent être considérés dans le but d'inciter à consommer des produits sains et durables. | Politique agricole et législation |
| 1.4 | Mesures spécifiques pour les produits de première nécessité (transparence des marges, prix plancher indicatif et promotion) | Imposer une certaine transparence pour les produits de première nécessité et favoriser un partage équitable de la valeur ajoutée de sorte à approvisionner la population à un prix supportable pour tous. Pour les produits de première nécessité, la Confédération fixe un prix plancher indicatif à la production (basé principalement sur les coûts de production) ainsi qu'un prix plancher indicatif à la vente (afin d'éviter les surmarges sur les produits qui sont les plus durables). Les promotions, en valeur et en volume, ainsi que leur fonctionnement en général devraient également être mieux encadrés. | Politique agricole et législation |
| 1.5 | Étiquetage obligatoire des denrées alimentaires | En coordination avec les différentes filières, l'industrie et les partenaires concernés (association de consommateurs par exemple), établir les indications qui doivent être accessibles de façon transparente, fiable et visible auprès des consommateurs de manière à favoriser un acte d'achat responsable. | Politique agricole et législation |
| 1.6 | Incitation à la production de denrées alimentaires dont l'auto-suffisance est inférieure à 50% | Soutien supplémentaire à la production indigène de fruits et légumes via les paiements directs sous l'angle de la sécurité alimentaire. Ces soutiens doivent également être orientés sur les productions sous serres qui contribuent à la sécurité alimentaire du pays. | Politique agricole et législation |
| 1.7 | Promotion des fruits et légumes | La population suisse devrait augmenter sa consommation de fruits et légumes. La Confédération doit argumenter significativement les moyens à disposition pour promouvoir les fruits et légumes dans une perspective de santé publique. | Politique agricole et législation |
| 1.8 | Adaptation de la politique agricole fédérale (simplification administrative et stabilité de la politique fédérale) | Les agriculteurs subissent une charge administrative de plus en plus lourde (paiements directs, labels, personnel) et doivent continuellement s'adapter à des modifications/nouveautés de la politique agricole fédérale. La charge administrative doit être réduite de manière significative et les contrôles incessants doivent être repensés afin d'être ciblés et proportionnés. | Politique agricole et législation |

2 Assurer une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein de la filière

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|---|--|-----------------------------------|
| 2.1 | Obtenir des prix rémunérateurs lors des négociations | Le point central consiste au renversement de la construction des prix à la production: ceux-ci doivent être établis à partir des coûts de production et intégrer les besoins en rentabilité des exploitations (investissements) ainsi que leurs risques. Un outil précis qui permette aux producteurs de calculer ce «prix de vente optimal» serait intéressant. Dans ce contexte, il s'agit également d'évaluer la pertinence d'adapter les concepts de commercialisation établis entre la production et le commerce. | Filière et promotion |
| 2.2 | Améliorer la transparence des prix | Il s'agit en particulier d'obtenir des informations fiables sur les prix réels du marché (au lieu de prix indicatifs et d'indicateurs de prix) et sur les marges agrégées pertinentes le long de la chaîne de valeur. | Filière et promotion |
| 2.3 | Équilibrer le rapport de force | L'application de la loi sur les cartels pourrait contribuer à mieux équilibrer le rapport de force entre producteurs et distributeurs. | Politique agricole et législation |
| 2.4 | Développer la contractualisation écrite annuelle/pluriannuelle | Cette mesure peut contribuer au partage équitable du risque commercial entre la production et le commerce, ce qui est particulièrement important pour les cultures pérennes. | Filière et promotion |

3 Développer la résilience financière des exploitations

| Mesures | Description | Domaine d'action |
|---------|---|-----------------------------------|
| 3.1 | Promouvoir les diversifications Les systèmes diversifiés du secteur fruits et légumes ont une rentabilité à l'hectare supérieure aux systèmes arboricoles spécialisés ²³ . Ils sont également plus résilients dans la mesure où les risques sont répartis sur différentes espèces. Les entreprises concernées prioritairement par cette mesure sont les exploitations de coteau qui sont spécialisées dans la culture de l'abricot et particulièrement exposées au risque systémique du gel. Cette diversification englobe non seulement la diversification de la production, mais également des débouchés, voire des activités (développement de filières, transformation, agro-tourisme...). | Filière et promotion |
| 3.2 | Développement du subventionnement fédéral à l'assurance récolte Cette contribution fédérale qui devrait entrer en vigueur dès 2025 représente un instrument important pour la gestion financière des risques météorologiques (Ordonnance sur les contributions à la réduction des primes des assurances récolte). Le subventionnement annoncé se monterait au maximum à 30%. Celui-ci devrait être élargi à l'avenir aux divers aléas météorologiques (seuls le gel et la sécheresse sont concernés par ce subventionnement) et couplé à un fonds de secours fédéral en cas d'événements extraordinaires à l'instar de ce qui se fait dans les pays voisins. | Politique agricole et législation |
| 3.3 | Consolidation du fonds «financement spécial pour les risques météorologiques et phytosanitaires» Ce fonds mis en place sur le plan cantonal (politique agricole de compensation) vise à assurer la pérennité des cultures agricoles valaisannes, respectivement des branches concernées, lors de la survenance d'aléas graves ou pour la gestion de risques phytosanitaires majeurs. Ce fonds doit être consolidé et maintenu tant que la politique agricole fédérale n'aura pas pris le relais dans la mesure adéquate. | Politique agricole et législation |
| 3.4 | Formation en gestion financière des producteurs <i>Synergie (mesures): 1.7</i> Formation en gestion financière des producteurs dans le cadre de la formation continue. Développement d'outils de gestion qui pourraient également servir à diminuer la charge administrative. | Formation et recherche |

4 Renforcer la capacité concurrentielle du secteur

| Mesures | Description | Domaine d'action |
|---------|---|----------------------|
| 4.1 | Développement d'une stratégie régionale forte en faveur des produits créateurs de valeur L'agriculture valaisanne n'est pas armée pour dominer par les coûts, en particulier vis-à-vis de la concurrence étrangère. Le renforcement de la promotion et de la communication autour d'une offre de fruits et légumes de qualité portée par un label fort et unique (Marque Valais) constitue une voie privilégiée. En complément, différentes notions pourraient être intégrées au cahier des charges du label Marque Valais (prix équitable, mesures environnementales...) afin d'en faire un standard de la durabilité pour les fruits et légumes. | Filière et promotion |
| 4.2 | Redynamiser la filière légumes par des soutiens additionnels spécifiques Malgré des conditions pédoclimatiques très favorables, la production maraîchère valaisanne s'est considérablement réduite au point qu'elle ne subvient même plus aux besoins du canton. Certaines opportunités existent comme par exemple le manque de légumes Bio sur le marché par rapport à la demande des consommateurs. Une réflexion spécifique sur cette filière fait actuellement l'objet d'un travail de master (HAFL). Les conclusions de ce travail permettront de préciser et d'orienter les soutiens nécessaires. | Filière et promotion |
| 4.3 | Développer des circuits courts et structurés de commercialisation Certaines opportunités existent pour la vente directe et/ou la vente par les circuits courts. Actuellement, ce sont principalement des produits comme l'asperge ou l'abricot qui sont concernés par ce type de commercialisation. De nombreux consommateurs sont facilement accessibles, car la plaine du Rhône constitue une très longue zone péri-urbaine. Des points de vente au centre des agglomérations et villages ou sur des axes de transit importants permettraient d'approvisionner la population en produits locaux et de saison. Dans le cadre de projets de développement régional (PDR), cette offre pourrait être complétée par des produits d'autres secteurs (vin, viande...) augmentant ainsi leur attractivité. Ces circuits courts présentent un certain nombre d'avantages comme les possibilités de diversification, la maîtrise de l'assortiment, la maîtrise du prix de vente et une certaine flexibilité au sujet des exigences visuelles. En complément, le «snacking» (automates proposant des fruits et légumes) dans les écoles, les gares... pourrait être encouragé par le biais d'aides spécifiques. | Filière et promotion |
| 4.4 | Accompagner les filières émergentes <i>Synergie (mesures): 14.2</i> L'adaptation au changement climatique pourrait impliquer la culture de nouvelles espèces, ce qui nécessitera la mise en place de nouvelles filières. | Filière et promotion |
| 4.5 | Créer de la valeur ajoutée par la transformation <i>Synergie (mesures): 5.3</i> La transformation est un des moyens de dégager de la valeur ajoutée d'un produit. Elle permet aussi d'améliorer la revalorisation économique de fruits et légumes en surplus ou abimés et par ce biais, de diminuer le gaspillage. | Filière et promotion |

| | | |
|-----|--|------------------------|
| 4.6 | Restauration collective pour dynamiser la production de fruits et légumes Près de la moitié de la consommation de denrées alimentaires se fait hors domicile. Les circuits courts doivent donc se développer afin de fournir des produits à la restauration collective. Les producteurs de fruits et légumes doivent se saisir de l'opportunité offerte par le projet exemplaire «Cuisinons notre Région». En 2020, le Conseil d'État valaisan a décidé d'obliger tous les établissements de cuisine collective qui sont la propriété du Canton ou qui bénéficient de subventions couvrant au moins 50% de leur budget, à adhérer à la démarche «Cuisinons notre Région». Chaque établissement devra dorénavant transmettre une analyse détaillée de la provenance, de la saisonnalité, des modes de production et du degré de transformation des produits utilisés. Depuis 2022, ces établissements sont invités à consulter la plateforme internet RegioFoodVS sur laquelle les producteurs annoncent les produits disponibles à la vente. | Filière et promotion |
| 4.7 | Renforcer le conseil technico-économique <i>Synergie (mesures): 3.4</i> La réussite économique des cultures passe par une maîtrise technique de toute la production. Un renforcement du conseil et du suivi des exploitations, en particulier des jeunes agriculteurs, peut contribuer à améliorer la réussite économique de la production. | Formation et recherche |
| 4.8 | Maîtriser les coûts <i>Synergie (mesures): 3.4</i> Une meilleure mutualisation de certaines machines, voire de certaines infrastructures, doit être explorée. Les coûts peuvent également être diminués grâce à une mutualisation (et/ou une externalisation) de certaines activités de support: administration, comptabilité, logistique... Le développement de nouveaux outils/logiciels, la diminution de la complexité administrative et la diminution des coûts liés à la main d'œuvre (mécanisation) sont d'autres pistes à suivre. Enfin, le regroupement de la demande pour certains achats entre plusieurs exploitations agricoles pourrait permettre de réduire les coûts de production. | Filière et promotion |

5 Renforcer la cohésion au sein de la filière

| Mesures | Description | Domaine d'action |
|---------|---|----------------------|
| 5.1 | Améliorer la défense professionnelle du secteur La réflexion stratégique présentée dans ce document doit servir à l'IFELV de fil conducteur pour l'amélioration de la défense de ses intérêts auprès des associations nationales (FUS, UMS, USP, Swisscofel, ASSAF) ainsi que vis-à-vis des autorités fédérales (OFAG en particulier) et du grand public. | Filière et promotion |
| 5.2 | Mettre à profit les exclusivités valaisannes <i>Synergie (mesures): 1.7</i> Certaines productions comme l'abricot ou la poire Williams sont des exclusivités valaisannes. Il existe donc un intérêt commun fort à valoriser ces productions dans l'intérêt des acteurs valaisans (critères de qualité, prix...) qui ne peut être mis en œuvre que par une volonté commune forte. Un regroupement de l'offre permet ainsi une meilleure valorisation des produits. | Filière et promotion |
| 5.3 | Renforcer la collaboration entre les commerces et industriels valaisans pour stabiliser le marché Une collaboration renforcée entre les commerces expéditeurs et les transformateurs peut permettre de stabiliser les quantités mises en marché au bénéfice de toute la filière. Une coopération, peut-être médiée par l'IFELV, serait souhaitable à l'échelle du canton afin de mieux gérer les quantités produites (synergie entre la production et l'industrie de transformation notamment). | Filière et promotion |
| 5.4 | Planifier l'offre pour une meilleure adéquation aux besoins du marché La définition d'objectifs de production sur le plan cantonal en fonction des besoins du marché permet d'éviter des situations de surproduction avec les conséquences délétères sur les prix. Une maîtrise de la production apporte ainsi, dans une certaine mesure, une maîtrise du prix. | Filière et promotion |
| 5.5 | Valoriser les fruits et légumes issus d'itinéraires techniques particuliers Favoriser les synergies et la collaboration entre la production et les acteurs du commerce, de la transformation et de la distribution afin de valoriser les fruits et légumes issus d'itinéraires techniques particuliers (exemples: production à bas intrants, Low-Residue...). | Filière et promotion |
| 5.6 | Favoriser les synergies et la collaboration entre producteurs pour l'approvisionnement des marchés courts <i>Synergie (mesures): 8</i> Une répartition des productions souhaitée entre les producteurs permet une rationalisation importante (production d'un certain volume en fonction du savoir-faire et des capacités de chaque exploitation), ce qui permet une amélioration de la rentabilité. | Filière et promotion |

6 Augmenter l'attractivité des métiers de l'agriculture

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|--|--|-----------------------------------|
| 6.1 | Faciliter la transmission des exploitations et l'accès au foncier | Pour faciliter et encourager la relève, il s'agit également de permettre aux personnes motivées et formées d'accéder à la terre, soit par la reprise d'une exploitation, soit par l'accès à des baux ruraux. Les reprises d'exploitation par des personnes extra-familiales sont particulièrement difficiles. Il s'agit d'évaluer dans quelles mesures les aides actuelles doivent être adaptées afin de renforcer cette possibilité (augmentation de l'aide initiale, location-vente, mesures fiscales...). | Politique agricole et législation |
| 6.2 | Améliorer l'attractivité de la filière fruits et légumes pour attirer et fidéliser le personnel | La question de la rémunération salariale reste l'élément central. Plusieurs autres éléments peuvent contribuer à l'attractivité du métier et à la fidélisation des collaborateurs (conditions de travail): formation valorisante, locaux et matériel adaptés, clause de reconduction au contrat, annualisation des horaires, mise à disposition d'un logement, sécurité sociale adaptée... La simplification des mesures administratives est également souhaitable (annonce des postes vacants). | Filière et promotion |
| 6.3 | Améliorer l'attractivité de la filière fruits et légumes auprès des jeunes | Améliorer spécifiquement la connaissance du métier auprès des jeunes (cycle primaire/secondaire). Renforcer la formation de base au travers d'interactions plus poussées avec le domaine de Châteauneuf et des visites/stages spécifiques auprès d'exploitations innovantes. | Formation et recherche |
| 6.4 | Développer la formation continue pour répondre aux défis actuels et futurs | La formation continue des chefs d'exploitation et des collaborateurs employés sur les exploitations fruitières et maraîchères présente un potentiel de développement important dans le contexte d'évolution rapide du secteur. Dans ce cadre, les domaines expérimentaux de Châteauneuf et des Fougères ont un rôle important à jouer. | Formation et recherche |

7 Renforcer le lien avec la population et la reconnaissance du métier d'agriculteur

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|---|--|----------------------------------|
| 7.1 | Améliorer la communication autour du métier afin qu'il soit mieux connu et reconnu | Il est essentiel de communiquer et de sensibiliser les citoyens aux enjeux liés à l'agriculture et l'alimentation afin d'assurer une meilleure compréhension de la réalité et de renforcer la connaissance et la reconnaissance du métier. Les thématiques pour lesquelles les citoyens ont un rôle prépondérant à jouer doivent être privilégiées (sécurité alimentaire, changement climatique, gaspillage alimentaire) en complément des enjeux principaux du secteur. | Communication et sensibilisation |
| 7.2 | Sensibiliser le consommateur dès l'enfance aux enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation | Intégration des thématiques «agriculture et alimentation» dans le programme de scolarité obligatoire. | Communication et sensibilisation |

8 Orienter le consommateur vers des choix de consommation durable

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|---|---|----------------------------------|
| 8.1 | Information de la Confédération sur le système agroalimentaire et les conséquences des choix des consommateurs | Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur le plan national. Aborder la consommation de produits suisses dans la perspective de durabilité et de sécurité alimentaire. Étudier la mise en place de partenariats avec les assurances maladie à l'instar de ce qui se fait pour le sport. Étudier la mise en place de programmes de fidélité et d'incitation pour encourager les consommateurs à choisir des produits durables. | Communication et sensibilisation |
| 8.2 | Garantir des informations fiables et transparentes aux consommateurs (étiquetage, labels et scores) | Les labels, dans la mesure où ils sont encadrés, transparents et en petit nombre, peuvent être une source bienvenue pour guider le choix des consommateurs. D'autre part, plusieurs études révèlent qu'un étiquetage alimentaire simple à comprendre et fiable favorise des choix de consommation durable et bénéfiques pour la santé. | Communication et sensibilisation |
| 8.3 | Mettre en avant le rôle de la restauration collective et le rôle des communes | Impliquer plus fortement les responsables de la restauration collective et les communes afin d'étendre l'offre relative à une alimentation durable. | Communication et sensibilisation |

9 Renforcer la recherche agronomique et sa vulgarisation

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|--|--|------------------------|
| 9.1 | Prioriser la recherche sur l'adaptation de la filière valaisanne au changement climatique | L'adaptation du secteur au changement climatique doit être anticipée au regard des espèces cultivées. La recherche dans ce domaine revêt une importance toute particulière, notamment en lien avec les aspects suivants: sélection de variétés/espèces adaptées, itinéraires/techniques culturales efficaces en regard de la durabilité, systèmes culturaux novateurs, infrastructures et équipements alternatifs... L'objectif principal est le développement de systèmes de production résilients. | Formation et recherche |
| 9.2 | Prioriser la recherche sur les ravageurs et les maladies <i>Synergie (mesures): 13.1, 13.3, 13.5</i> | La réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires représente un défi très important pour le secteur. Dans ce cadre, la recherche est amenée à développer des approches novatrices qui doivent être efficaces, financièrement viables pour les producteurs et cohérentes avec les attentes du marché et des consommateurs (variétés résistantes/tolérantes, outils de monitoring et de prévision, nouvelles technologies d'application...). La connaissance de la biologie des principaux ravageurs et maladies doit être améliorée. | Formation et recherche |
| 9.3 | Orienter la recherche selon les objectifs de durabilité du secteur <i>Synergie (mesures): 12.2</i> | Divers autres sujets de recherche sont importants pour améliorer la durabilité du secteur: qualité des fruits et légumes, empreinte carbone des exploitations de fruits et légumes (contribution à la réduction des gaz à effet de serre), recherche socio-économique sur les circuits courts, étude sur les sols et la gestion de l'enherbement en partenariat avec le KOBO et le Centre de compétence sol – VS, mesures de promotion de la biodiversité adaptées au secteur fruits et légumes. | Formation et recherche |
| 9.4 | Valoriser les domaines de Châteauneuf et des Fougères comme centres de compétences <i>Synergie (mesures): 12.2, 13.1, 13.3</i> | Renforcer le rôle des domaines de Châteauneuf et des Fougères comme centres de compétences en recherche agronomique et pour le transfert de connaissances et la vulgarisation. | Formation et recherche |

10 Encourager l'innovation

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|--|---|-----------------------------------|
| 10.1 | Favoriser l'introduction de nouvelles technologies par des soutiens ciblés | Évaluer la nécessité d'adapter la directive sur la politique cantonale en matière de fruits et légumes. Renforcer l'évaluation de nouvelles technologies sur les domaines expérimentaux afin d'optimiser le conseil aux producteurs. | Politique agricole et législation |
| 10.2 | Innover dans les modes de production et de commercialisation | Des modes de production et de commercialisation alternatifs ou novateurs doivent être testés et développés pour renforcer la durabilité de la production (vergers du futur, plus résilients, moins sensibles aux aléas climatiques et aux risques phytosanitaires; agriculture numérique, surveillance des cultures à distance, interventions robotisées...). | Formation et recherche |
| 10.3 | Assurer le transfert de nouvelles variétés résistantes <i>Synergie (mesures): 13.1</i> | La Suisse dépend passablement de l'innovation variétale réalisée à l'étranger (France et Italie notamment). Des contacts réguliers et des collaborations avec les instituts de recherche de ces pays représentent par conséquent une nécessité. Compte tenu des enjeux nationaux, un intérêt particulier réside dans l'innovation de variétés résistantes aux maladies et ravageurs. Ces innovations variétales doivent être évaluées de manière anticipée sur les domaines expérimentaux de Châteauneuf et des Fougères. L'implémentation de telles innovations ne peut toutefois se faire que par le biais d'une stratégie nationale de commercialisation pour l'introduction et l'établissement de variétés résistantes. | Formation et recherche |
| 10.4 | Encourager la participation des producteurs aux «Food Labs» | La participation de producteurs aux «Food Labs» est essentielle afin d'assurer de la cohérence avec la réalité du terrain et ses contraintes. | Formation et recherche |

11 Préserver les ressources «sol» et «eau»

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|---|---|---|
| 11.1 | Établir un «Plan sectoriel agricole» pour une préservation quantitative des surfaces agricoles | Les surfaces d'assolement bénéficient d'une certaine protection, mais ne représentent que le 20% environ de la surface agricole utile. La définition d'un Plan sectoriel agricole qui inclut les surfaces agricoles les plus favorables à l'agriculture (unité d'une certaine taille «cœur agricole», équipement adéquat...) et qui renforce leur protection permettrait d'améliorer leur préservation sur le long terme dans un objectif du maintien du potentiel de production pour les filières valaisannes. | Politique agricole et législation |
| 11.2 | Assurer un aménagement cohérent de l'espace rural | La préservation des «cœurs agricoles» de la plaine du Rhône, à savoir de grandes unités territoriales destinées à l'agriculture productrice, est indispensable pour assurer la pérennité du secteur. L'application des lois sur l'aménagement du territoire doit être renforcée. Il convient en particulier de lutter contre le mitage du territoire (construction de bâtiments agricoles dispersés), d'assurer des zones tampons entre les zones agricoles, les zones à construire et les zones de protection de la nature afin de maintenir une cohabitation optimale des différentes activités au sein de la zone agricole. Les activités de loisirs et la mobilité douce au sein de la zone agricole doivent être prises en considération. Des zones agricoles spéciales doivent être définies pour permettre les constructions nécessaires à certaines activités agricoles telles que les serres. L'instrument de mise en œuvre est le processus de développement de l'espace rural. | Ressources et territoire |
| 11.3 | Préserver la fertilité des sols sur le long terme | Le maintien de la fertilité des sols sur le long terme est indispensable dans une perspective de sécurité alimentaire. Dans cette optique, diverses mesures devraient être encouragées: la sensibilisation des producteurs (méthodes culturales), la mise en place d'essais expérimentaux, la reconstitution/réhabilitation de sols dégradés, un encadrement strict lors de la réalisation de remblais... | Techniques de production et infrastructures |
| 11.4 | Mettre en œuvre des remaniements parcellaires dans les zones où le foncier ne correspond pas aux besoins actuels | Plusieurs tendances et évolutions justifient une telle approche visant à constituer des unités plus rationnelles. En particulier, la mise en place d'infrastructures de protection contre la grêle nécessite des unités culturales d'une certaine taille. | Ressources et territoire |
| 11.5 | Mettre en place des zones agricoles spéciales destinées à la construction de serres | Ces infrastructures doivent légalement être installées dans ces zones agricoles spéciales. Il s'agit de profiter de la révision des plans d'affectation de zones (PAZ) communaux en cours pour planifier à l'échelle cantonale les besoins à moyen terme. Lors des planifications agricoles avec les communes, il est important d'appuyer la mise en place de «ZAS» (Zones Agricoles Spéciales). Les serres présentent plusieurs points positifs: rendements plus importants, période de production plus longue, protection contre les aléas climatiques, précocité... | Ressources et territoire |
| 11.6 | Obtenir un droit de recours des organisations professionnelles agricoles contre les projets qui impactent le sol | Il serait judicieux d'accorder aux organisations agricoles un droit de recours pour des projets qui consomment des surfaces agricoles et affaiblissent ainsi la sécurité alimentaire nationale. Cet élément devrait être idéalement implémenté dans les bases légales fédérales. | Politique agricole et législation |
| 11.7 | Améliorer l'efficacité de la gouvernance et de la gestion globale de l'eau | En Valais, une pression croissante s'exerce sur les ressources en eau en raison des activités humaines, ce qui peut engendrer des conflits d'intérêts entre les différentes utilisations possibles de l'eau. Afin de garantir une utilisation durable de cette ressource, une approche de la gestion intégrée des eaux par bassin versant doit être privilégiée. La définition de priorités ainsi qu'une gestion coordonnée entre les différents acteurs sont ainsi nécessaires (comité de pilotage «Eau Valais» et délégué à la gestion de l'eau). | Ressources et territoire |
| 11.8 | Poursuivre la modernisation des infrastructures de lutte contre le gel et d'irrigation | L'arboriculture est tributaire d'un système de lutte contre le gel performant. Des mesures d'optimisation de l'irrigation (choix du système, de la période et des fréquences d'irrigation), d'entretien et de développement de l'infrastructure d'irrigation existante (curages...) ainsi que des mesures d'améliorations structurelles (réservoirs, réseaux de distribution, systèmes intelligents...) doivent être privilégiées. | Techniques de production et infrastructures |
| 11.9 | Mettre en place des mesures qui améliorent la qualité de l'eau | Une attention particulière doit être accordée aux risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. La mise en place d'infrastructures spécifiques (station de remplissage et de lavage) doit contribuer à préserver la qualité de cette ressource essentielle. | Techniques de production et infrastructures |

12 Promouvoir la biodiversité et un paysage de qualité

| Mesures | Description | Domaine d'action | |
|---------|---|---|---|
| 12.1 | Renforcer la biodiversité sans affaiblir la sécurité alimentaire | La promotion de la biodiversité doit être réfléchie sur un plan régional de sorte à assurer des liaisons biologiques fonctionnelles et la promotion de mesures adaptées au site. La tendance actuelle qui consiste à orienter presque exclusivement les mesures de biodiversité sur la zone agricole constitue un risque important pour la sécurité alimentaire. La surface agricole utile en Valais représente moins de 10% de la surface totale du canton. Les surfaces agricoles ne doivent plus servir à des mesures de compensation pour la biodiversité qui réduisent de manière irréversible le potentiel de production. Seules les mesures de promotion de la biodiversité issues de la politique agricole fédérale ont leur place en zone agricole. Le renforcement de la biodiversité doit se faire prioritairement dans la zone construite et dans la zone forêt. | Ressources et territoire |
| 12.2 | Promouvoir la biodiversité par des mesures adaptées aux cultures de fruits et légumes <i>Synergie (mesures): 9.3, 9.4</i> | Les spécificités des productions arboricoles et maraîchères sont actuellement peu prises en compte dans les mesures proposées par la politique agricole fédérale pour la biodiversité. L'utilisation fréquente de produits phytosanitaires ainsi qu'une mécanisation poussée sont des contraintes importantes pour la mise en place de mesures favorisant la biodiversité dans les exploitations fruitières et maraîchères. Parfois même, les mesures fédérales pour la biodiversité incitent à la mise en place de mesures défavorables à la production. Ainsi, la plantation d'arbres fruitiers haute-tige tend à augmenter les risques phytosanitaires pour les cultures fruitières voisines dans une région de production comme la plaine du Rhône. Le catalogue de mesures favorisant la biodiversité doit être adapté aux cultures spéciales. Une participation active des arboriculteurs et maraîchers est souhaitable pour l'élaboration et l'acceptation de mesures adaptées à leurs situations. La biodiversité fonctionnelle pour une meilleure résilience des cultures face aux organismes nuisibles et favorable aux insectes pollinisateurs est une priorité. La rémunération de la mise en place de mesures doit être suffisamment élevée pour les rendre attractives aussi dans les cultures spéciales. | Techniques de production et infrastructures |
| 12.3 | Développer le conseil en matière de biodiversité | Un conseil personnalisé peut stimuler l'engagement des producteurs en faveur de la biodiversité et accroître l'efficacité des mesures de promotion de la biodiversité. En effet, un accompagnement approprié par un conseiller spécialiste de la production fruitière ou maraîchère peut contribuer à la mise en œuvre de mesures adaptées aux contraintes techniques des exploitations et même offrir certaines synergies avec d'autres enjeux de la production (réduction des risques liés à la protection phytosanitaire et réduction de l'empreinte carbone). | Formation et recherche |
| 12.4 | Sauvegarder et valoriser le patrimoine génétique fruitier de Suisse | Il existe un patrimoine fruitier très important en Suisse qu'il convient de sauvegarder (ressources génétiques pour la sélection). La valorisation de celui-ci est pour l'instant très difficile au vu des exigences du marché. | Ressources et territoire |
| 12.5 | Promouvoir un paysage attractif et diversifié | L'arboriculture de coteau en particulier façonne le paysage et participe ainsi à l'attractivité touristique du canton. En ce qui concerne les cultures en plaine, la mise en place de bordures ou franges paysagères entre la zone agricole et la zone bâtie permettrait l'amélioration de la qualité paysagère tout en constituant une zone tampon réduisant considérablement les problèmes de voisinage en lien avec l'utilisation de produits phytosanitaires. | Ressources et territoire |

13 Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires

| Mesures | Description | Domaine d'action |
|---|---|---|
| 13.1 Poursuivre la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires <i>Synergie (mesures): 9.2, 9.4, 10.3</i> | La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cultures fruitières et maraîchères représente un immense défi. Le prix à la production est en particulier un élément central pour une diminution efficace des produits phytosanitaires en considérant les investissements qui doivent être consentis et les risques qui sont pris. Plusieurs approches peuvent être privilégiées. Tout d'abord, la culture de variétés résistantes ou tolérantes représente une option de choix, qui se heurte cependant à certains verrous au niveau du marché. D'autre part, il n'existe pas de variétés résistantes ou tolérantes à l'ensemble des ravageurs et maladies significatives. Ensuite, l'acceptation de dommages purement esthétiques au front de vente pourrait permettre une certaine réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. La mise en place de certaines infrastructures via les améliorations structurelles ont également un rôle important à jouer dans ce contexte. Les couvertures ou filets anti-insectes peuvent être des pistes privilégiées. Le développement d'outils de prévision (modèle d'infection...) ainsi que de techniques de pulvérisation peuvent également contribuer à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Finalement, un moyen de diminuer les produits phytosanitaires est de découpler le conseil et la vente de ces produits, à l'instar de ce qui se fait à l'étranger (France, certains Länder allemands). | Techniques de production et infrastructures |
| 13.2 Assurer un partage équitable de la responsabilité de la diminution des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires | La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires engendrera des coûts supplémentaires qui doivent être pris en charge par l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, en particulier les consommateurs (question du prix, aspect visuel) et les autorités fédérales (protection contre le dumping socio-environnemental de l'importation). | Politique agricole et législation |
| 13.3 Protéger la production contre une diminution trop rapide et mal réalisée des substances actives <i>Synergie (mesures): 9.2, 9.4</i> | Les producteurs doivent être en mesure de protéger leurs cultures et d'assurer une production de qualité conforme aux exigences du marché. Dans ce sens, il est nécessaire de renoncer à tout retrait de matières actives qui mettrait en péril la production de certains fruits ou légumes tant que des solutions alternatives efficaces et financièrement viables ne sont pas disponibles. Dans ce contexte, il est donc important de soutenir l'accélération de l'homologation de nouveaux produits phytosanitaires, notamment ceux autorisés dans l'UE, et d'autoriser des méthodes de lutte alternatives (lutte biologique en particulier). La recherche doit clairement être renforcée dans ce contexte (Agroscope) ainsi que le transfert de connaissances. | Politique agricole et législation |
| 13.4 Promouvoir la réduction des risques par des mesures fédérales adaptées aux cultures de fruits et légumes | Les contributions aux systèmes de production (paiements directs) soutiennent financièrement des pratiques visant à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Toutefois, certaines mesures sont profondément inadaptées aux spécificités du secteur fruits et légumes si bien que leur implémentation reste marginale. La Confédération doit proposer des mesures adaptées aux cultures spéciales. Il faut en particulier considérer la variabilité des conditions météorologiques annuelles. Cette variabilité doit être prise en considération dans l'établissement des mesures et de leur application, notamment en introduisant de la flexibilité. Des soutiens renforcés seraient également souhaitables au travers d'une véritable politique d'investissements des améliorations structurelles en lien avec la mise en place d'infrastructures permettant de réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires (place de remplissage et de lavage). | Politique agricole et législation |
| 13.5 Renforcer la surveillance du territoire et le conseil en matière de gestion phytosanitaire | De nombreux organismes nuisibles menacent la production. Il convient tout d'abord d'empêcher l'arrivée de ravageurs et maladies émergents autant que possible, car ils possèdent souvent un potentiel de nuisance élevé. Un accompagnement approprié par un conseiller spécialiste de la production fruitière ou maraîchère peut contribuer à la mise en œuvre de mesures adaptées à la situation particulière de chaque exploitation et favoriser ainsi une meilleure maîtrise des menaces phytosanitaires. | Formation et recherche |

14 Assurer l'adaptation du secteur dans un contexte de changement climatique

| Mesures | Description | Domaine d'action |
|---|---|---|
| 14.1 Contribuer à l'atténuation du changement climatique | Il est nécessaire de se doter d'outils permettant de mesurer précisément l'empreinte carbone des exploitations de fruits et légumes. La fonction de puits de carbone de certaines exploitations agricoles a été mise en évidence. Ces outils constitueraient un préalable indispensable à l'optimisation du bilan carbone des exploitations arboricoles et maraîchères et à la mise en place de mesures spécifiques afin de favoriser le captage du CO ₂ . Une réflexion doit également être menée sur les mesures d'adaptation d'infrastructures particulières comme les serres (chauffage sans énergie fossile) et les entrepôts frigorifiques (installations de panneaux solaires au vu de l'autoconsommation estivale). | Formation et recherche |
| 14.2 Mettre en place un plan d'adaptation pour le secteur fruits et légumes | Les fruits et légumes sont parmi les cultures agricoles les plus exposées et les plus vulnérables au changement climatique. Dans ce sens, un plan d'adaptation revêt une importance toute particulière pour l'avenir du secteur, spécialement pour les cultures pérennes pour lesquelles toute adaptation doit être anticipée. Il s'agit en particulier d'identifier, selon différents scénarios climatiques, les facteurs limitants qui conditionneront à moyen-long terme la production fruitière valaisanne (étude en cours «Adaptation de l'arboriculture et des vignobles valaisans au changement climatique», UniNE, Martine Rebetez). Sur cette base, des recommandations de plantations pourront être précisées. Dans ce cadre, il s'agit également d'étudier la pertinence et l'opportunité de diversifier la production avec des espèces du «sud» (oliviers, amandiers, plaqueminières...). Les possibilités de mettre en place une filière et les perspectives du marché sont des éléments déterminants. À plus court terme, l'adaptation au changement climatique doit être priorisée sur le développement d'infrastructures (améliorations structurelles) et la gestion financière des risques (subventionnement fédéral à l'assurance récolte, fonds cantonal...). En ce qui concerne les infrastructures, les filets contre la grêle ou autres couvertures ainsi que les systèmes de lutte contre le gel et d'irrigation sont à privilégier. | Techniques de production et infrastructures |

15 Diminuer le gaspillage alimentaire

| Mesures | Description | Domaine d'action |
|---|--|----------------------------------|
| 15.1 Diminuer le gaspillage au champ | Plusieurs mesures peuvent contribuer à la diminution du gaspillage au champ, comme une diminution des exigences visuelles des fruits et légumes non liées à la qualité du produit, une revalorisation des prix à la production pour l'industrie de transformation, une mise en place d'actions/promotions adaptées, une contractualisation écrite, un renforcement de filières locales de transformation. | Filière et promotion |
| 15.2 Renforcer les filières de transformation | Mise en place de soutiens spécifiques à la transformation pour la valorisation de fruits et légumes ne remplissant pas les critères de qualité exigés par le marché frais, tant à l'échelon de la production qu'au niveau du commerce expéditeur. | Filière et promotion |
| 15.3 Diminuer le gaspillage par les ménages | Outre la sensibilisation des consommateurs à cette problématique de façon générale, des informations ciblées sur les bonnes pratiques de conservation et sur le délai optimal de consommation de différents fruits et légumes pourraient contribuer à la réduction du gaspillage. L'emballage plastique des fruits et légumes contribue à un certain gaspillage alimentaire. L'adaptation du type d'emballage peut également être une piste intéressante. Les dates de péremption pourraient également être flexibilisées afin d'éviter que des fruits et légumes encore consommables ne soient jetés. | Communication et sensibilisation |

7 Références



- 1 Rossier J (2009). Réflexions stratégiques sur le secteur des fruits et légumes. Analyses faites par le groupe de travail ARBO 2015. État du Valais, Office d'arboriculture, d'horticulture et de cultures maraichères, Sion
- 2 Volgleisen-Delpech L, Besse S (2024). Réflexions stratégiques pour le secteur valaisan des fruits et légumes à l'horizon 2030. État du Valais, Office d'arboriculture et cultures maraichères, Sion.
- 3 Interprofession des fruits et légumes du Valais IFELV (2016 et 2023). Rapports annuels. IFELV, Conthey. <https://ifelv.ch/a-notre-sujet/rapports-annuels/>
- 4 FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO (2021). The State of Food Security and Nutrition in the World 2021. Transforming food systems for food security, improved nutrition and affordable healthy diets for all. Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/items/efd29e45-4004-4ec0-baad-eb9ea69278eb>
- 5 Grin JP (2019). Les pertes et gaspillages alimentaires. Commission de la coopération et du développement, Abidjan. <https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/rapport-apf-gaspillage-cn-grin-201-07-07.pdf>
- 6 FAO (2023). La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023. Pour une transformation des systèmes agroalimentaires: connaître le coût véritable des aliments. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc7724fr>
- 7 Le Conseil fédéral (2022). Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E du 20 août 2020 et 21.3015 de la CER-N du 2 février 2021. Confédération suisse, Berne.
- 8 Kuhlitz C, Bolliger C (2022). Les agrumes et les fruits exotiques sont de plus en plus appréciés. Bulletin du marché des fruits et des légumes, Office fédéral de l'agriculture OFAG, Berne.
- 9 Kuhlitz C (2023). La pomme de terre, la banane, la pomme et la tomate au sommet du classement des 10 meilleurs fruits et légumes. Office fédéral de l'agriculture OFAG, Bulletin du marché des fruits et des légumes, Berne.
- 10 Union Suisse des Paysans USP (2022). Part de la production indigène à la consommation totale en 2020 selon énergie métabolisable. (Office fédéral de la statistique OFS, Éd.) Berne. <https://www.bfs.admin.ch/asset/en/2346411>
- 11 Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF (2022). Commerce extérieur agricole 2022 par produit trié par ordre décroissant (millions de francs). (OFDF, Éd.) Berne.
- 12 Le Conseil fédéral (2022). Environnement suisse 2022. Rapport du Conseil fédéral. Confédération suisse, Berne. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/etat/publications-etat-de-l-environnement/umwelt-schweiz-2022.html>
- 13 Office fédéral de l'environnement OFEV (2023). Biodiversité en Suisse. État et évolution. OFEV, Berne.
- 14 Suisse. Le Conseil fédéral (2023). Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides du 19 mars 2021 (Modification de la loi sur les produits chimiques, de la loi sur la protection des eaux et de la loi sur l'agriculture). RO 2022 263. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2022/263/fr>
- 15 Office fédéral de l'agriculture OFAG, Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, Secrétariat d'État à l'économie SECO (2021). Mise en œuvre consécutive du plan d'action Produits phytosanitaires. OFAG, Berne. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/services/medienmitteilungen.msg-id-85180.html>
- 16 Gaberell L, Viret G (2020). Des pesticides interdits dans nos assiettes. Public Eye. <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides/des-pesticides-interdits-dans-nos-assiettes>
- 17 Office fédéral de la sécurité alimentaire OSAV (2017). Savourer les repas et rester en bonne santé. Stratégie suisse de nutrition 2017-2024. Département fédéral de l'intérieur DFI, OSAV, Berne. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/das-blv/strategien/schweizer-ernaehrungsstrategie.html>
- 18 Zimmermann A, Nemecek T, Waldvogel T (2017). Umwelt – und ressourcenschonende Ernährung: Detaillierte Analyse für die Schweiz. Agroscope Science, 55, 2017. <https://link.ira.agroscope.ch/de-CH/publication/37058>
- 19 Office fédéral de l'agriculture OFAG, Office fédéral de l'environnement OFEV, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, Secrétariat d'État à l'économie SECO (2023). Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050. Partie I: principes, objectifs et lignes stratégiques. (OFAG, OFEV, OSAV, Éd.) Berne. <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/umwelt/klima0.html>
- 20 Le Conseil fédéral (2022). Plan d'action contre le gaspillage alimentaire. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 18.3829 Chevalley du 25 septembre 2018. Confédération suisse, Berne. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/70976.pdf>
- 21 Sanders S, Tschümperlin L (2021). Réduire le gaspillage alimentaire, la mesure la plus simple pour le climat? (Office fédéral de l'environnement, Éd.) La Vie économique – Plateforme de politique économique. <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2021/10/reduire-le-gaspillage-alimentaire-la-mesure-la-plus-simple-pour-le-climat/>
- 22 Office fédéral de la santé publique OFSP (2017). Coûts occasionnés par l'obésité en Suisse. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas/kosten-uebergewicht-und-adipositas.html>
- 23 Eurostat – Comptes nationaux, (2023). Dépenses de consommation finale nationale des ménages en 2021. (Office fédéral de la statistique, Éd.) <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/28265974>
- 24 Bourquin G, Chiarelli J (2019). Coup d'œil sur les travailleurs et travailleuses agricoles suisses. Étude comparative de 9 cantons suisses (2000-2018).
- 25 Reissig L, Cramer A, von Wyl A (2019). Prevalence and predictors of burnout in Swiss farmers – Burnout in the context of interrelation of work and household. Elsevier, Mental Health & Prevention. Science Direct. <https://doi.org/10.1016/j.mph.2019.200157>
- 26 Steck N, Junker C, Bopp M, Egger M, Zwahlen M (2020). Time trend of suicide in Swiss male farmers and comparison with other men: a cohort study. National Library of Medicine, Swiss Med Wkly.
- 27 Pichon C (2022). Les cultures arboricoles et maraichères dans la vallée du Rhône valaisanne – Diagnostic agraire. [Mémoire de master non publié].
- 28 Le Conseil Fédéral (2017). Vue d'ensemble du développement à moyen terme de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral. Confédération suisse, Berne. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-68633.html>
- 29 von Ow A, Ritzel C (2019). Sécurité de l'approvisionnement de la Suisse et marchés agricoles. Évolutions actuelles et projection pour les dix prochaines années (A. Transfer, Éd.) (No 288).
- 30 Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV (2024). Alimentation saine et durable: la Confédération actualise ses recommandations nutritionnelles. (OSAV, Éd.) <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-102396.html>
- 31 Spahr E (2024). Rapport final sur l'enquête nationale auprès des familles paysannes. Brugg: Union suisse des paysans. https://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/O4_Medien/Medienmitteilungen/PM_2024/240308_Schlussbericht_Umfrage_AP_f.pdf
- 32 Le Conseil fédéral suisse (2020). Stratégie Sol Suisse. Pour une gestion durable des sols. (Conseil fédéral suisse, Éd.) Berne. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/sol/publications-etudes/publications/strategie-sol-suisse.html>
- 33 Service du développement territorial et Service des forêts, de la nature et du paysage (2022). Nature en ville et village: guide pratique destiné aux communes pour renforcer la biodiversité en milieu construit. Sion: État du Valais.

IFELV
Interprofession des Fruits
et Légumes du Valais

Av. de la gare 2 – CP 416
1964 Conthey – Suisse

ifelv.ch





IFELV
Interprofession des Fruits
et Légumes du Valais

Av. de la gare 2 – CP 416
1964 Conthey – Suisse

ifelv.ch



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'économie
et de la formation
Service de l'agriculture
**Office d'arboriculture
et cultures maraîchères**